

# Insee Dossier

Aquitaine-Limousin-Poitou-Charentes



## Plan pluriannuel contre la pauvreté et pour l'inclusion sociale en Poitou-Charentes

Dossier n° 1 - 2016



# Avant-Propos

Le plan pluriannuel contre la pauvreté et pour l'inclusion sociale (PPPIS) a été adopté le 21 janvier 2013. Ce plan quinquennal regroupe 61 mesures relatives à des thématiques différentes : accès aux droits et aux biens essentiels, emploi-travail, logement-hébergement, santé, famille-enfance-éducation, inclusion bancaire et lutte contre le surendettement et enfin gouvernance des politiques de solidarité.

Chargée du pilotage, de l'animation et de la coordination de la mise en œuvre du plan en Poitou-Charentes, la Direction régionale de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale (DRJSCS) a mené deux démarches. La première a permis d'élaborer un diagnostic pauvreté autour de trois problématiques transversales au PPPIS : place des usagers, transversalité et pratiques partenariales, évolution des publics et pratiques sociales. La seconde, conduite avec la Direction régionale de l'institut national de la statistique et des études économiques (Insee) de Poitou-Charentes fournit une analyse commentée des indicateurs du PPPIS sur la région, reprise dans ce dossier.

Pour couvrir la variété des thématiques du PPPIS, les travaux conduits ont bénéficié de la contribution de nombreux organismes et acteurs : Agence régionale de santé (ARS), Banque de France, Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL), Rectorat, Conseils départementaux, fédérations, Association pour le Droit à l'Initiative Économique (ADIE), Régime Social des Indépendants (RSI), Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi (DIRECCTE), organismes de protection sociale (CAF, MSA, CPAM, CAR- SAT), membres du Conseil Consultatif Régional des Personnes Accueillies et Accompagnées (CCRPA Poitou-Charentes).

Nous les remercions pour leur expertise et leur participation active.

Ce dossier est basé sur les indicateurs nationaux du plan pauvreté, déclinés à l'échelle des territoires du Poitou-Charentes. Ces données ont été complétées pour certaines thématiques par des indicateurs locaux. Tous ces indicateurs de suivi visent à permettre des analyses dynamiques au niveau départemental, infra départemental et par publics.

Le travail engagé sur les indicateurs du PPPIS a déjà permis d'aller au-delà des représentations de certains territoires. Ainsi, deux études complémentaires ont été conduites fin 2015 par la DRJSCS de Poitou-Charentes afin d'être au plus près des réalités territoriales sur les questions du non recours aux droits, d'une part, et du renoncement ou non recours à l'aide alimentaire d'autre part.

À l'heure où se construit la nouvelle région, il importe maintenant de disposer d'une vision consolidée de ces questions à une échelle plus large, prenant en compte les démarches similaires conduites dans les deux autres anciennes régions. Un document de synthèse reprenant l'ensemble des éléments produits sera ainsi publié prochainement afin de contribuer à cette vision d'ensemble.

Nous souhaitons que les travaux conduits ici contribuent à améliorer la connaissance des situations territoriales au regard des questions de pauvreté et d'inclusion sociale, et à éclairer les acteurs impliqués dans les actions conduites dans ce domaine.

La Directrice Régionale de l'Insee  
Aquitaine-Limousin-Poitou-Charentes

Le Directeur Régional de la DRJSCS  
Aquitaine-Limousin-Poitou-Charentes

**Fabienne LE HELLAYE**

**Patrick BAHEGNE**

# Sommaire

Avant-propos	2
Sommaire	3
En Poitou-Charentes, 232 750 personnes font face à la pauvreté monétaire	4
Le système redistributif limite la pauvreté	10
La réussite éducative au cœur de l'inclusion sociale	14
L'accès à l'emploi, facteur d'insertion	19
Des ménages précarisés par des conditions de vie dégradées	25
Définitions	31

# En Poitou-Charentes, 232 750 personnes font face à la pauvreté monétaire

Lutter contre la pauvreté nécessite une identification des publics et des zones les plus concernées. Ce travail peut être réalisé à partir de l'analyse d'une batterie d'indicateurs transversaux qui permettent de caractériser la pauvreté dans les territoires. Les communes-centres des grands pôles (*définition*) et les espaces les plus éloignés de ces villes sont les territoires les plus concernés. Au-delà de la question de la pauvreté, l'isolement constitue un facteur de risque supplémentaire pour les personnes vivant dans les zones situées loin des pôles.

Anne-Lise Duplessy et Marc Joubert, Insee  
Leila Belaouchet, DRDJSCS - Mostra

## Une pauvreté monétaire picto-charentaise moins marquée

En 2012, la pauvreté monétaire est moins forte en Poitou-Charentes qu'en France de province. Dans la région 13,4 % de la population vit sous le seuil de pauvreté contre 14,1 % en France métropolitaine. Ce seuil de pauvreté correspond à un revenu disponible mensuel de 987 € pour une personne seule, 1 283 € pour une famille monoparentale avec un enfant de moins de 14 ans, 1 480 € pour un couple sans enfant, et 2 072 € pour un couple avec deux enfants de moins de 14 ans. Ce taux de pauvreté monétaire varie de 12,3 % dans les Deux-Sèvres à 14,8 % en Charente (*figure 1*). En Poitou-Charentes, ce dernier département est le seul dont le taux de pauvreté est supérieur à la moyenne de France de province. Les disparités départementales sont assez faibles au regard des écarts observés à l'échelle d'Aquitaine-Limousin-Poitou-Charentes : le taux de pauvreté varie de 11,5 % dans les Landes et les Pyrénées-Atlantiques à 19,5 % dans la Creuse (*figure 2*).

## Des phénomènes de pauvreté qui dépassent les limites régionales

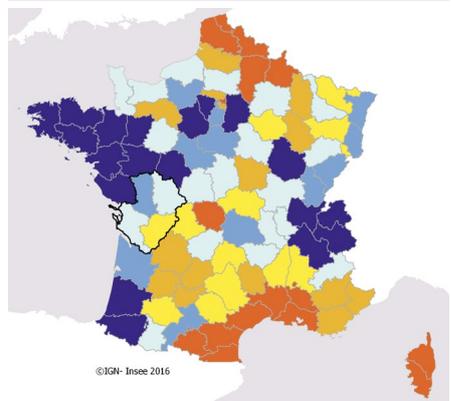
Les localisations de la pauvreté en Poitou-Charentes sont influencées par plusieurs facteurs. La région connaît une pauvreté moins forte, caractéristique de l'Ouest de la France, en particulier sur une diagonale allant du Nord-Ouest au Sud-Est (*figure 3*). À l'inverse, une zone de pauvreté traverse la région en partant de Rochefort et s'étalant vers l'Est bien au-delà de la région, en passant par le Nord de la Creuse. Le Sud de la région est frappé d'un phénomène similaire, il rejoint le « couloir de pauvreté », qui traverse l'Aquitaine de la pointe du Médoc à Agen et se poursuit jusqu'en Midi-Pyrénées.

1 Taux de pauvreté monétaire à 60 % (2012)

	Taux de pauvreté monétaire à 60 % (en %)
Charente	14,8
Charente-Maritime	13,4
Deux-Sèvres	12,3
Vienne	13,2
<b>Poitou-Charentes</b>	<b>13,4</b>
<b>France de Province</b>	<b>14,1</b>
<b>France métropolitaine</b>	<b>14,3</b>

Champ : ménages fiscaux (hors ménages en communauté et sans abri) dont le revenu déclaré est positif ou nul.  
Source : Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-CCMSA, Fichier localisé social et fiscal (Filosophi) 2012

2 Taux de pauvreté monétaire à 60 % par départements (2012)

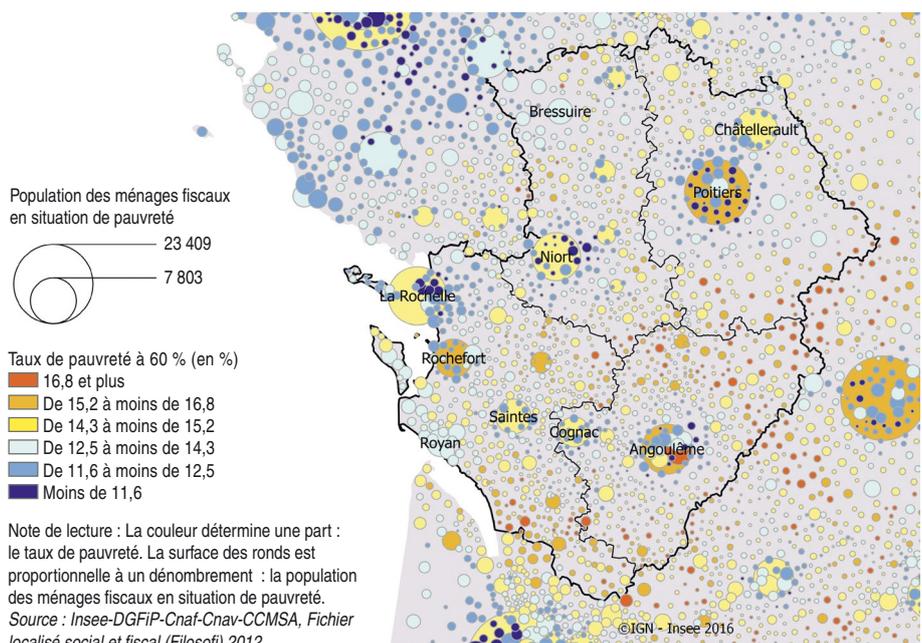


Taux de pauvreté à 60 % (en %)

- 16,8 et plus
- De 15,2 à moins de 16,8
- De 14,3 à moins de 15,2
- De 12,5 à moins de 14,3
- De 11,6 à moins de 12,5
- Moins de 11,6

Source : Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-CCMSA, Fichier localisé social et fiscal (Filosophi) 2012

3 Taux de pauvreté monétaire à 60 % par communes (2012)



### Villes-centres et communes isolées, concentrent la pauvreté

Deux types d'espaces émergent pour la lutte contre la pauvreté : les communes-centres des grands pôles et les communes les plus isolées. Les espaces les plus éloignés des villes sont, relativement, les plus touchés par la pauvreté, comme les zones à la limite entre Charente et Vienne ou du Sud de la Charente-Maritime. Dans les grands pôles, la pauvreté se concentre au cœur des villes, notamment dans les quartiers politique de la ville, plutôt qu'en périphérie. Cette répartition, commune à bon nombre de régions est à relier à une présence plus dense des aménités utiles aux publics précaires au cœur des villes. De par leur poids démographique, les communes-centre que sont Châtelleraut, Cognac, Niort, Poitiers, Rochefort, la Rochelle et Saintes concentrent une part importante des personnes pauvres de la région.

### Les moins de 30 ans et les plus de 74 ans plus fréquemment en risque de pauvreté

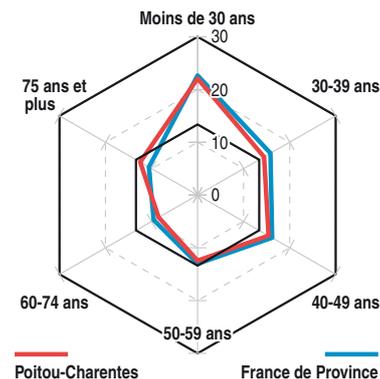
Deux tranches d'âge constituent des publics-cibles de la lutte contre la pauvreté : les moins de 30 ans (les plus concernés par la pauvreté) et les plus de 74 ans (davantage concernés par la pauvreté qu'en moyenne de France de province) (figure 4).

En Poitou-Charentes, 22 % des personnes vivant dans un ménage dont le référent fiscal à moins de 30 ans sont en situation de pauvreté. Ces 26 500 personnes sont dans des situations individuelles très diverses : jeunes entrés dans la vie active, en emploi ou en recherche d'emploi, étudiants fiscalement indépendants, ou bien jeune «Ni-Ni» (ni en études, ni en emploi)...

La pauvreté des moins de 30 ans est la plus forte dans les pôles urbains (figure 5) : dans les grands pôles urbains 29 % des personnes vivant dans un ménage dont le référent fiscal a moins de 30 ans sont en situation de pauvreté. Si la pauvreté des moins de 30 ans dans les bassins de vie de La Rochelle et Poitiers doit être analysée à la lumière de la forte présence des étudiants, cette pauvreté se rencontre aussi dans les villes telles Angoulême, Châtelleraut et Rochefort. Mais la pauvreté des plus jeunes est également marquée dans les espaces hors influence des pôles du Centre et du Sud de la région avec des enjeux spécifiques en terme de mobilité, d'emploi et de formation pour les moins de 30 ans.

4 Taux de pauvreté monétaire à 60 % selon l'âge du référent fiscal (2012)

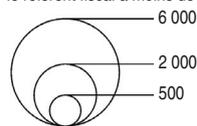
tranche d'âge	France de Province	Poitou-Charentes
Moins de 30 ans	22,6	22,1
30-39 ans	15,8	14,4
40-49 ans	16,2	15,4
50-59 ans	13,0	12,4
60-74 ans	9,5	8,4
75 ans et plus	10,6	12,5



Note de lecture : Tous âges confondus, le taux de pauvreté est de 13,4. Le trait noir figure le taux de pauvreté sur l'ensemble de la population en Poitou-Charentes. Le trait rouge représente les taux de pauvreté pour chacune des tranches d'âge en Poitou-Charentes. Le trait bleu représente les taux de pauvreté pour chacune de ces mêmes sous-populations en France de Province. Source : Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-CCMSA, Fichier localisé social et fiscal (Filosophi) 2012

5 Taux de pauvreté pour les personnes vivant dans un ménage dont le référent fiscal a moins de 30 ans (2012) par bassin de vie

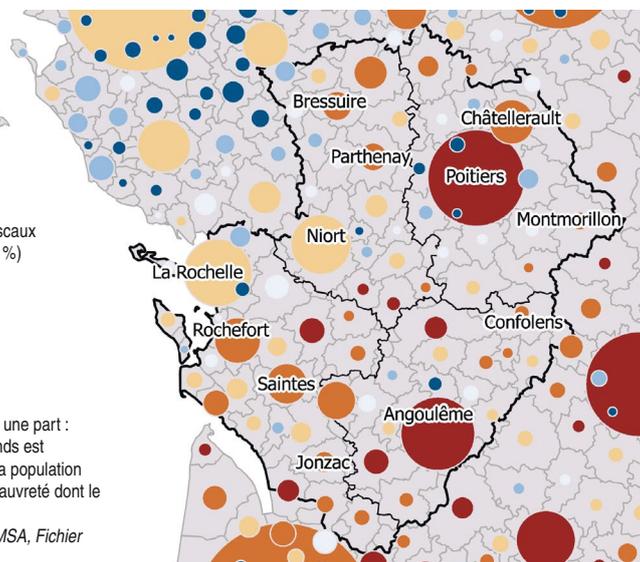
Population des ménages en situation de pauvreté dont le référent fiscal a moins de 30 ans



Taux de pauvreté dans les ménages fiscaux dont le référent a moins de 30 ans (en %)

- De 26,1 et plus
- De 22 à moins de 26,1
- De 18,8 à moins de 22
- De 15,4 à moins de 18,8
- De 12,1 à moins de 15,4
- Moins de 12,1

Note de lecture : La couleur détermine une part : le taux de pauvreté. La surface des ronds est proportionnelle à un dénombrement : la population des ménages fiscaux en situation de pauvreté dont le référent a moins de 30 ans. Source : Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-CCMSA, Fichier localisé social et fiscal (Filosophi) 2012



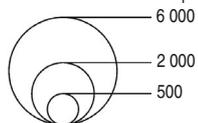
La pauvreté des plus âgés singularise la région : c'est la seule tranche d'âge pour laquelle le taux de pauvreté est supérieur à la moyenne de France de province (12,5 % contre 10,6 %). L'importance du monde rural et des retraités agricoles peut expliquer cette situation (figure 6). En effet, en Poitou-Charentes on compte deux fois plus de personnes dans les communes hors influence des villes (15,5 %) qu'en moyenne en France de province (8,2 %).

Les problématiques de réduction de la pauvreté selon l'âge dessinent des enjeux localisés qui opposent rural et urbain. La pauvreté des plus de 74 ans est surtout rurale : dans les communes isolées hors influence des villes, 20 % des personnes vivant dans un ménage dont le référent fiscal a plus de 75 ans sont en situation de pauvreté (figure 7).

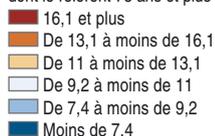
Aux bassins de vie globalement concernés par la pauvreté, s'ajoutent des bassins de vie des Deux-Sèvres, de par la présence de retraités agricoles.

**6** Taux de pauvreté pour les personnes vivant dans un ménage dont le référent fiscal a 75 ans et plus (2012) par bassin de vie

Population des ménages en situation de pauvreté dont le référent fiscal a 75 ans et plus

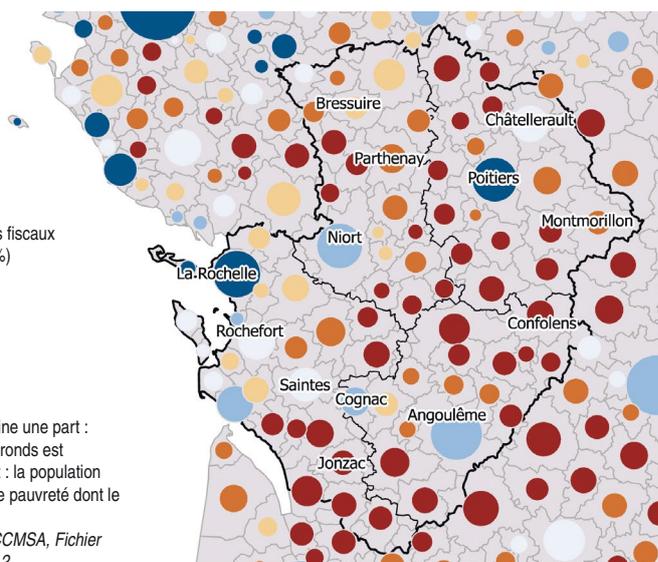


Taux de pauvreté dans les ménages fiscaux dont le référent 75 ans et plus (en %)



Note de lecture : La couleur détermine une part : le taux de pauvreté. La surface des ronds est proportionnelle à un dénombrement : la population des ménages fiscaux en situation de pauvreté dont le référent a 75 ans et plus.

Source : Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-CCMSA, Fichier localisé social et fiscal (Filosofi) 2012



**7** Taux de pauvreté monétaire à 60 % selon l'âge du référent fiscal et le zonage en aires urbaines (2012)

Poitou-Charentes	Moins de 30 ans	30-39 ans	40-49 ans	50-59 ans	60-74 ans	75 ans et plus	Ensemble
Grands pôles urbains	29,2	19,8	17,7	12,9	7,6	7,3	14,8
Couronnes des grands pôles urbains	11,0	8,0	9,8	8,8	6,4	13,0	9,0
Communes multipolarisées des grandes aires urbaines	17,9	13,5	14,5	12,7	8,7	14,7	13,1
Moyens pôles	27,7	17,1	17,1	13,1	7,2	10,4	14,3
Couronnes des moyens pôles	14,9	10,5	13,2	9,6	7,8	16,6	11,4
Petits pôles	24,2	16,6	18,6	12,7	7,9	10,9	14,0
Couronnes des petits pôles	13,6	10,5	14,9	11,2	11,7	18,1	13,1
Autres communes multipolarisées	16,8	13,3	16,7	13,9	10,3	17,6	14,4
Communes isolées hors influence des pôles	22,9	19,1	21,8	18,3	13,4	19,6	18,5
<b>Ensemble</b>	<b>22,1</b>	<b>14,4</b>	<b>15,4</b>	<b>12,4</b>	<b>8,4</b>	<b>12,5</b>	<b>13,4</b>

Source : Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-CCMSA, Fichier localisé social et fiscal (Filosofi) 2012

### Des familles monoparentales plus souvent en risque de pauvreté

En Poitou-Charentes, 142 000 personnes vivent avec des enfants sous le seuil de pauvreté. Près d'une personne sur trois, en famille monoparentale est concernée, et un peu plus d'une personne sur dix, en couple avec enfant (*figure 8*).

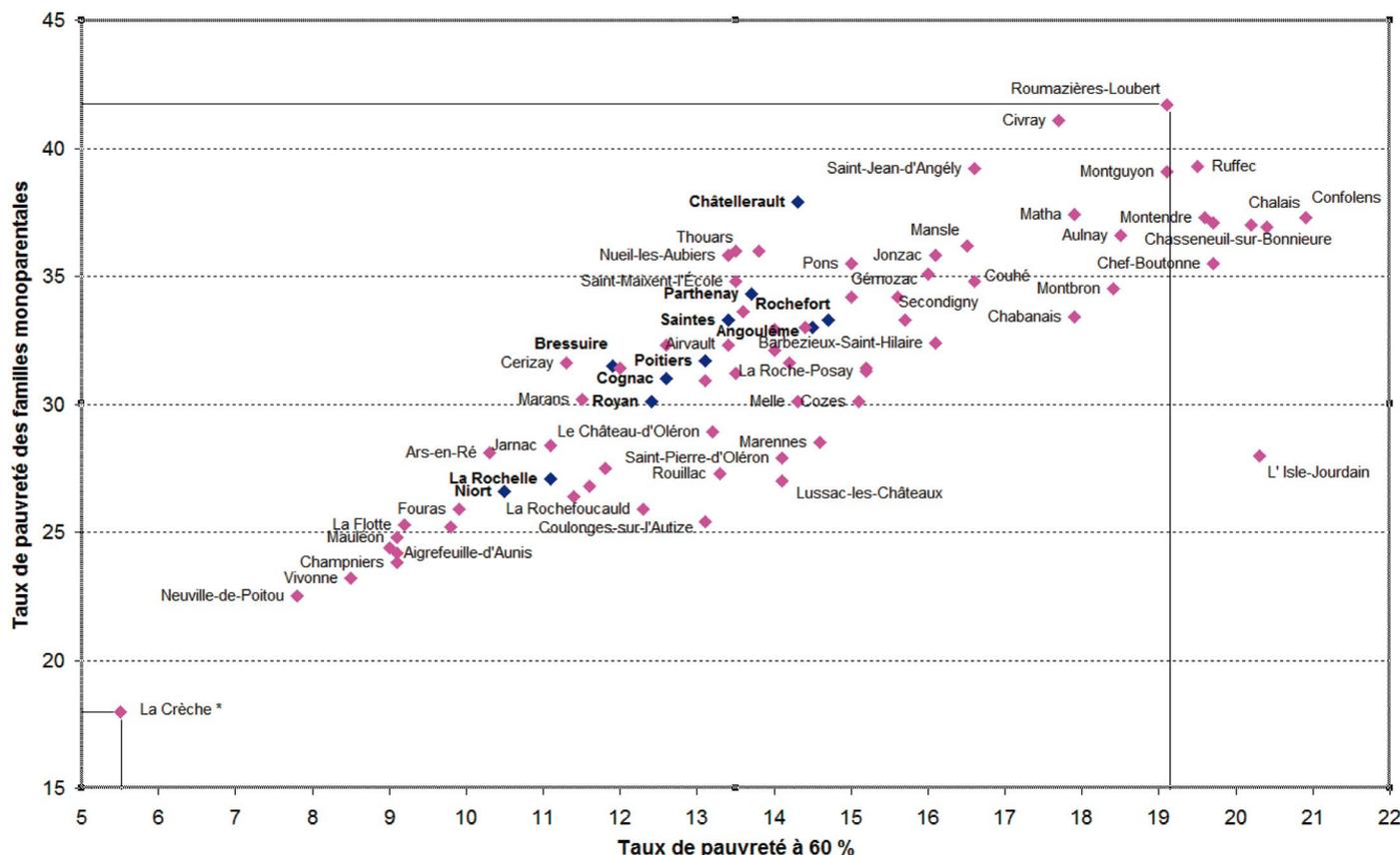
Quel que soit l'espace géographique considéré, les familles monoparentales font face à un risque de pauvreté de deux à trois fois plus élevé que la moyenne. Ainsi la proportion de familles monoparentales vivant sous le seuil de pauvreté est d'environ 40 % dans le bassin de vie de Montguyon, pour un taux de pauvreté d'environ 20 % pour la même zone, soit un risque multiplié par deux. Pour le bassin de vie de Neuville-du-Poitou, la proportion de familles monoparentales vivant sous le seuil de pauvreté est d'environ 22 %, pour un taux de pauvreté d'environ 7 %, soit un risque multiplié par trois (*figure 9*).

8 Taux de pauvreté monétaire à 60 % dans les différents ménages avec enfants (2012)

Nombre de personnes	Famille monoparentale		Couple avec enfant(s)	
	Population en situation de pauvreté	Taux de pauvreté	Population en situation de pauvreté	Taux de pauvreté
Charente	11 625	32,5	19 115	13,0
Charente-Maritime	20 279	31,1	30 655	11,8
Deux-Sèvres	9 336	30,0	18 613	10,5
Vienne	12 656	32,0	19 501	10,5
<b>Poitou-Charentes</b>	<b>53 897</b>	<b>31,4</b>	<b>87 882</b>	<b>11,4</b>
<b>France de Province</b>	<b>1 664 913</b>	<b>31,4</b>	<b>2 967 093</b>	<b>12,6</b>

Source : Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-CCMSA, Fichier localisé social et fiscal (Filosophi) 2012

9 Taux de pauvreté et taux de pauvreté des familles monoparentales par bassin de vie en 2012



Note de lecture : chaque losange représente un bassin de vie. Dans le bassin de vie de la Crèche, le taux de pauvreté de l'ensemble des ménages est de 5,5% tandis que celui des familles monoparentales est de 18%. Le risque de pauvreté est presque trois fois plus élevé pour les familles monoparentales. Pour le bassin de vie de Roumazières-Loubert, ce risque est deux fois plus élevé : le taux de pauvreté des familles monoparentales y est de 41,7% pour un taux de pauvreté de l'ensemble des ménages de 19,1%.

Source : Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-CCMSA, Fichier localisé social et fiscal (Filosophi) 2012

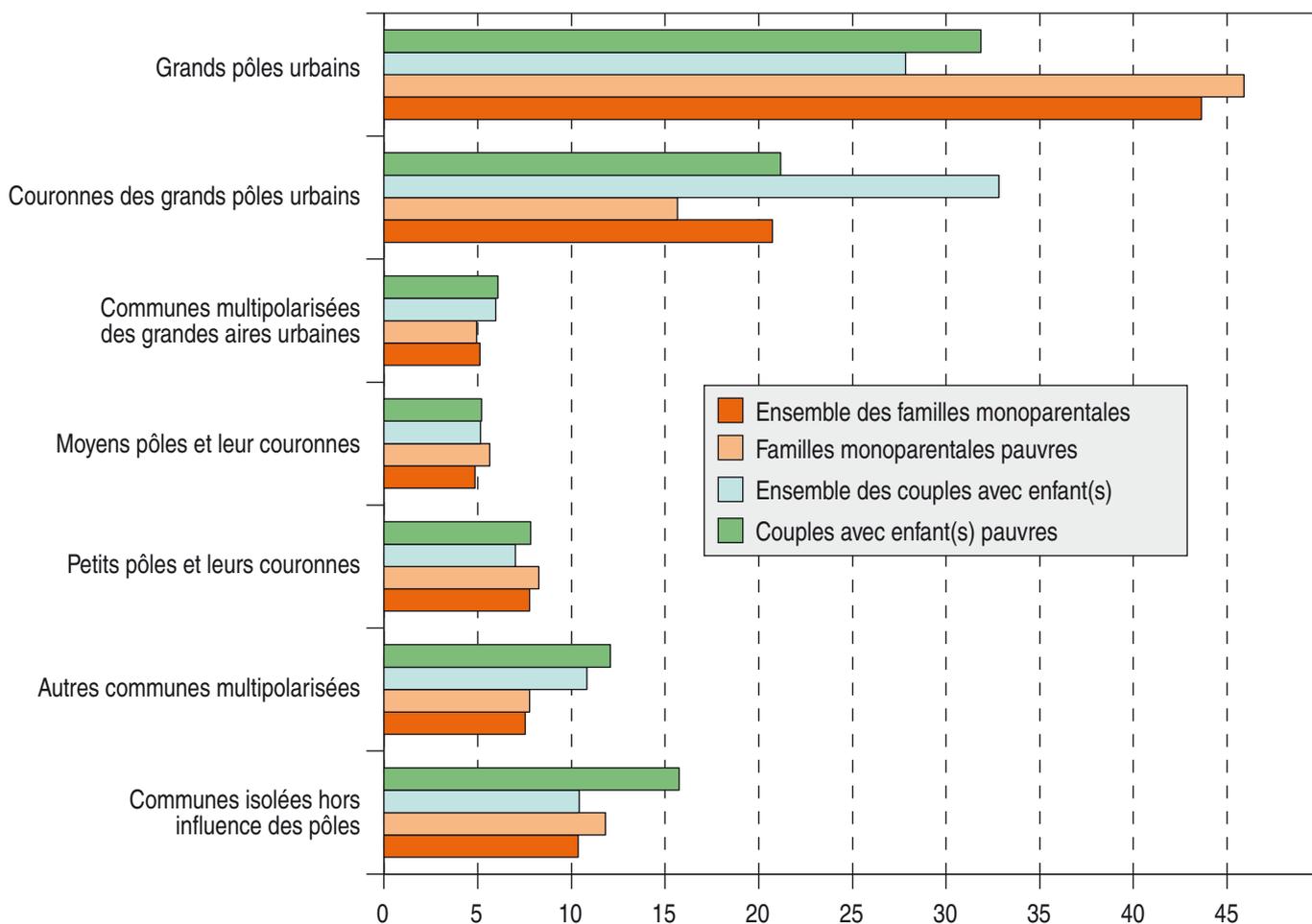
### La pauvreté sur-représentée au sein des grands pôles urbains et des communes hors influence des pôles

Les ménages avec enfants résident relativement peu dans les communes isolées : ces communes ne concentrent que 10,4 % de la population des ménages avec enfants alors que 11,5 % de la population y réside (figure 10). En effet, vivre hors influence des villes, implique un certain nombre d'enjeux en termes de garde d'enfants, de scolarisation, de déplacements, d'accès aux soins pédiatriques. Or, dans ces mêmes territoires les situations de pauvreté touchant les enfants sont plus fréquentes :

dans ces espaces et 36 % des personnes vivant dans des familles monoparentales et 17 % de celles vivant dans un couple avec enfant sont en situation de pauvreté. Pour les couples avec enfants, la pauvreté augmente fortement la probabilité de vivre dans les communes isolées (+ 5,3 points). Les représentations individuelles peuvent conduire à ces choix, certains coûts étant pris en compte - loyers moins chers en fonction de l'éloignement des pôles - et d'autre peut-être sous-estimés - coûts des transports, coût énergétique du logement. Ces choix peuvent ainsi accentuer les situations de pauvreté, et se transformer en trappes à pauvreté, par exemple lors de séparations.

Au sein des grandes aires urbaines, les localisations des couples avec enfants et des familles monoparentales diffèrent : 44 % des familles monoparentales habitent dans les grands pôles urbains. Les couples avec enfants se positionnent plus fréquemment dans les couronnes à la recherche d'espace à moindre coût tout en bénéficiant de la proximité d'équipements. Mais la pauvreté diminue fortement la probabilité de vivre dans ces couronnes (- 5,1 points pour les familles monoparentales, - 11,7 points pour les couples avec enfants), alors qu'elle augmente la probabilité de vivre dans les grands pôles.

10 Répartition de différents types de ménages selon le zonage en aires urbaines (en %)



Note de lecture : 28 % de la population des couples avec enfants vit dans les grands pôles urbains.

Source : Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-CCMSA, Fichier localisé social et fiscal (Filosofi) 2012

## Les enjeux d'un accompagnement adapté

Les familles monoparentales plus fréquemment touchées par la pauvreté monétaire adoptent en général une stratégie de localisation spécifique. Lorsqu'elles le peuvent, elles se rapprochent des aménités dont elles ont besoin : logements à tarifs sociaux, emploi, aide telle que Protection Maternelle et Infantile (PMI). Si 58 % des familles mono-parentales résident à moins de 7 minutes en voiture des centres de PMI, ce sont environ 14,1 % des familles monoparentales qui vivent à plus de 15 minutes de ces centres de PMI auxquels elles pourraient avoir recours (figure 11). La carte présente ainsi le délai théorique d'accès aux centres de PMI le plus proche, quel que soit le nombre de consultations que ceux-ci proposent dans le mois. Si ce calcul prend en compte la distance potentielle à un centre, il n'intègre ni les capacités réelles d'accueil du centre, ni - surtout - le principe des visites à domicile qui relève plutôt d'une démarche d'accompagnement.

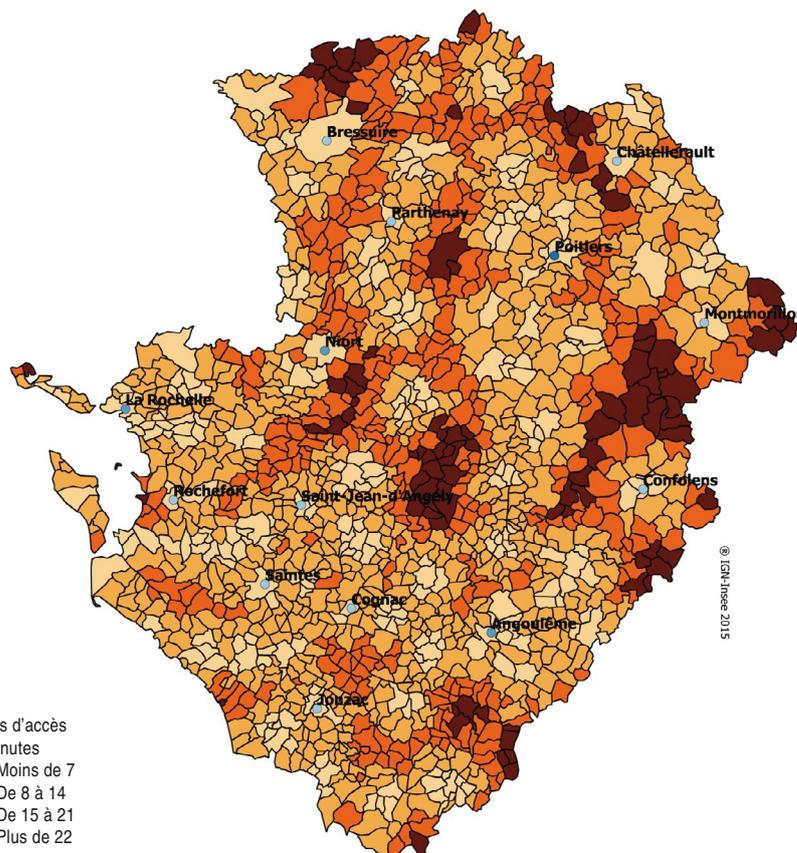
Ainsi, en écho à la problématique de l'accès aux droits pour les publics concernés, apparaît une problématique de proximité pour les acteurs sociaux. Au travers du plan pauvreté, cette question se traduit par la coexistence entre des logiques de guichet (c'est-à-dire implanter des accueils aux endroits jugés stratégiques) et des logiques tournées vers l'accompagnement et la participation des usagers. La réflexion scientifique à ce sujet, insiste d'ailleurs fortement sur cette logique d'accompagnement des publics fragiles, ceux-ci pouvant être en difficulté pour exprimer un besoin (pour en savoir plus).

## Des espaces ruraux confrontés à l'isolement

Au-delà du risque de pauvreté monétaire, les espaces les plus éloignés des villes se caractérisent par un certain isolement des personnes qui y résident. Cet isolement est précarisant si aucun moyen de transport approprié n'est disponible ou si une part trop importante des revenus est dépensée en carburants pour les transports.

La possession d'un véhicule est un enjeu majeur pour une personne résidant dans une commune rurale, souvent éloignée des réseaux de transports. Pauvreté et non-possession de voiture alors que l'on habite dans une commune peu ou très peu dense sont nettement corrélés. En Poitou-Charentes, sont très concernés les bassins de vie entre le Sud-Vienne et le Nord-Charente tels que Ruffec, l'Isle-

### 11 Temps d'accès aux PMI en 2015



Temps d'accès en minutes  
 Moins de 7  
 De 8 à 14  
 De 15 à 21  
 Plus de 22

Note de lecture : Chaque couleur renvoie à un temps d'accès minimum en voiture depuis une commune de résidence, pour atteindre le service de PMI le plus proche en termes de délai.

7 minutes en voiture correspondent à environ une heure à pied pour un adulte en bonne santé.

Source : Conseils départementaux de Charente, Charente-maritime, Deux-Sèvres et Vienne, traitements Insee

Jourdain ou Melle et ceux au sud des Charentes (Jonzac, Chalais...). La faible densité démographique de ces zones, combinée à un besoin potentiel de transports adapté à la vie professionnelle, constitue un défi organisationnel.

La vulnérabilité énergétique induite par les transports est un autre enjeu majeur en Poitou-Charentes. En effet, 113 000 ménages du Poitou-Charentes dépensent plus de 4,5 % de leurs revenus pour l'achat de carburant destiné à leurs déplacements contraints en véhicule particulier (aller travailler, étudier, faire ses achats, se soigner, réaliser les démarches administratives) (figure 12). Ils représentent 14,5 % des ménages, soit deux points de plus qu'en Province mais loin de la Corse (28,0 %) ou même du Limousin (17,5 %). Le Poitou-Charentes figure parmi les régions ayant le plus fort taux de ménages exposés à la vulnérabilité énergétique en matière de carburant (6<sup>e</sup> région sur 22). Ce résultat est corrélé avec le fait que le Poitou-Charentes détient le plus fort taux d'utilisation de la voiture pour les trajets domicile-travail (82 % contre 77 % en Province).

### 12 Ménages en situation de vulnérabilité énergétique pour le carburant

	Vulnérabilité énergétique pour le carburant	
	Nombre	%
Charente	23 200	14,9
Charente-Maritime	36 400	13,2
Deux-Sèvres	25 100	16,0
Vienne	28 500	14,9
<b>Poitou-Charentes</b>	<b>113 200</b>	<b>14,5</b>
<b>Province</b>	<b>2 643 600</b>	<b>12,2</b>
<b>Métropole</b>	<b>2 791 500</b>	<b>10,5</b>

Source : Insee, Recensement 2008, Enquêtes Revenus Fiscaux et Sociaux, RDL - SOeS - Anah

### Pour en savoir plus

- « Qu'est-ce-que le non-recours aux droits sociaux », Philippe Warin, La vie des idées.fr
- « Repenser la pauvreté », Esther Duflo, Abhijit Banerjee, 2010

# Le système redistributif limite la pauvreté

Chaque année, les contribuables déclarent leurs revenus à l'administration fiscale : les revenus d'activités salariées, les indemnités chômage, les revenus d'activités non salariées, les pensions, retraites et rentes, et les revenus du patrimoine. En 2012, pour les 10 % de picto-charentais les plus modestes, ces revenus déclarés ne dépassent pas 7 902 euros par unité de consommation (figure 1). Après redistribution (perception des prestations familiales, des minima sociaux et des prestations logement et paiement des impôts) ce revenu s'élève à 10 848 euros. Avec cet apport, le plafond de revenu des 10 % les moins aisés augmente de 37 %. Cette hausse atteint 45 % en moyenne en France de province où les revenus initiaux sont plus faibles (7 284 euros). Au niveau départemental, l'impact de la redistribution est le plus fort en Charente (le revenu plafond des 10 % de ménages les plus modestes augmente de 45 %) et le plus faible dans les Deux-Sèvres (hausse de 33 %).

Anne-Lise Duplessy et Marc Joubert, Insee  
Leila Belaouchet, DRDJSCS - Mostra

## Un rôle majeur des minima sociaux pour les plus modestes

Trois minima sociaux visent à assurer un revenu minimal aux personnes en situation de précarité : le revenu de solidarité active (RSA), l'allocation pour adulte handicapé (AAH) et le minimum vieillesse (ASPA). Fin 2014, il y avait 63 700 personnes allocataires du RSA en Poitou-Charentes, dont 17 790 du RSA activité qui complète les faibles revenus de l'activité. À la même date, 30 900 personnes percevaient l'AAH et 13 470 l'ASPA. Si la majorité des allocataires dépend de la Caisse d'allocations familiales (CAF), en Poitou-Charentes, 7,5 % des allocations sont versées par la MSA en 2014. Les minima sociaux représentent plus de la moitié des revenus pour 31,9 % des allocataires du RSA et de l'AAH versés par la CAF (figure 3). Cette proportion est légèrement inférieure à la moyenne de France métropolitaine (32,6 %). Les différences départementales sont très marquées : 27,8 % pour les Deux-Sèvres contre 35,3 % pour la Charente. Dans ce département, il y a même 27,7 % des allocataires dont les revenus proviennent pour plus des trois quarts de ces deux prestations. En Poitou-Charentes, comme en moyenne en France de province, les minima sociaux permettent la plus forte augmentation du niveau de vie des plus modestes : ils représentent 14,1 % du revenu disponible des 10 % les plus modestes (figure 2). Les prestations logement et les prestations familiales représentent 12 % et 9,5 % de leur revenu disponible. Pour ces allocataires l'enjeu à court terme est celui du manque de ressources et de l'accès aux biens essentiels. À plus long terme, c'est la problématique de l'accès à un emploi assez rémunérateur.

### 1 La redistribution augmente le revenu des plus modestes

Revenus déclarés et disponibles plafonds pour le premier décile

	Pour le premier décile :		Différence en %
	Revenu plafond déclaré	Revenu plafond disponible	
Charente	7 194	10 431	45,0
Charente-Maritime	8 022	10 867	35,5
Deux-Sèvres	8 436	11 213	32,9
Vienne	7 786	10 857	39,4
Poitou-Charentes	7 902	10 848	37,3
France de Province	7 284	10 593	45,4

Source : Insee (Filosofi 2012)

### 3 Davantage de ménages fortement concernés par les minima sociaux en Charente

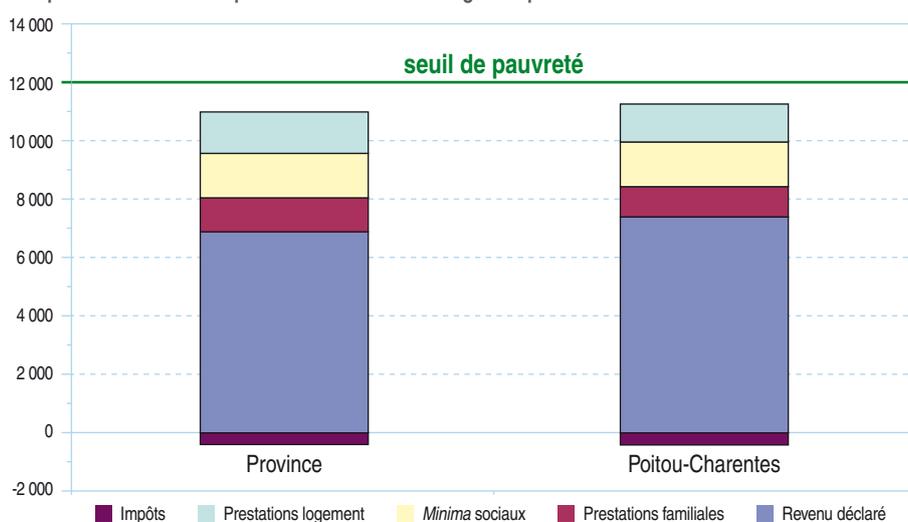
Part des ménages bénéficiaires de minima sociaux pour lesquels ces minima représentent plus de 50 % ou 75 % des revenus

Part des ménages bénéficiaires de minima sociaux	Les minima représentent :	
	plus de 75 % des revenus	plus de 50 % des revenus
Charente	27,7	35,3
Charente-Maritime	24,3	31,8
Deux-Sèvres	20,8	27,8
Vienne	25,5	32,7
Poitou-Charentes	24,6	31,9
France métropolitaine	24,9	32,6

Source : CAF, données au 31/12/2014

### 2 Les prestations sociales représentent plus du tiers du revenu disponible des ménages modestes

Composition du revenu disponible des 10 % des ménages les plus modestes



Note : Pour former le revenu disponible, le revenu déclaré est augmenté des prestations sociales, les impôts viennent en déduction.  
Source : Insee (Filosofi 2012)

### Les familles monoparentales bénéficient plus de la redistribution

Les familles monoparentales modestes sont les plus soutenues par la redistribution. Avant prestations, le revenu déclaré des 10 % des familles monoparentales les plus modestes s'élèvent à 1 100 euros par unité de consommation (presque huit fois moins que les 10 % de couples avec enfants les plus modestes). Après redistribution, ce revenu s'élève à 8 300 euros : il est multiplié par plus de six quand celui des couples avec enfants les plus modestes augmente d'un tiers (figure 4).

Plus largement, la redistribution permet à des ménages potentiellement pauvres de ne plus l'être après versement des prestations sociales. La proportion de population vivant au-dessus du seuil de pauvreté (prise en compte des prestations et des impôts), est supérieure à la proportion de population vivant au-dessus du seuil de bas revenus (sans prise en compte des prestations et des impôts) (*définitions*).

Globalement, la redistribution permet à une personne sur trois vivant dans les familles

monoparentales ayant des bas revenus de ne pas être pauvre au final. C'est près d'une personne sur deux dans les bassins de vie de La Crèche et Neuville-du-Poitou, et seulement une personne sur quatre dans ceux de Civray ou Roumazières-Loubert (figure 5). Les ménages qui ne sont plus en situation de pauvreté monétaire après redistribution

sont ceux qui étaient déjà proches du seuil de bas revenus avant prestations sociales. Lorsque la proportion de ménages vivant sous le seuil de bas revenus est importante et que leurs revenus initiaux sont très faibles, les prestations sociales peinent à ramener le revenu disponible de ces ménages au-dessus du seuil de pauvreté.

#### 4 La redistribution augmente fortement le revenu des familles monoparentales les plus modestes

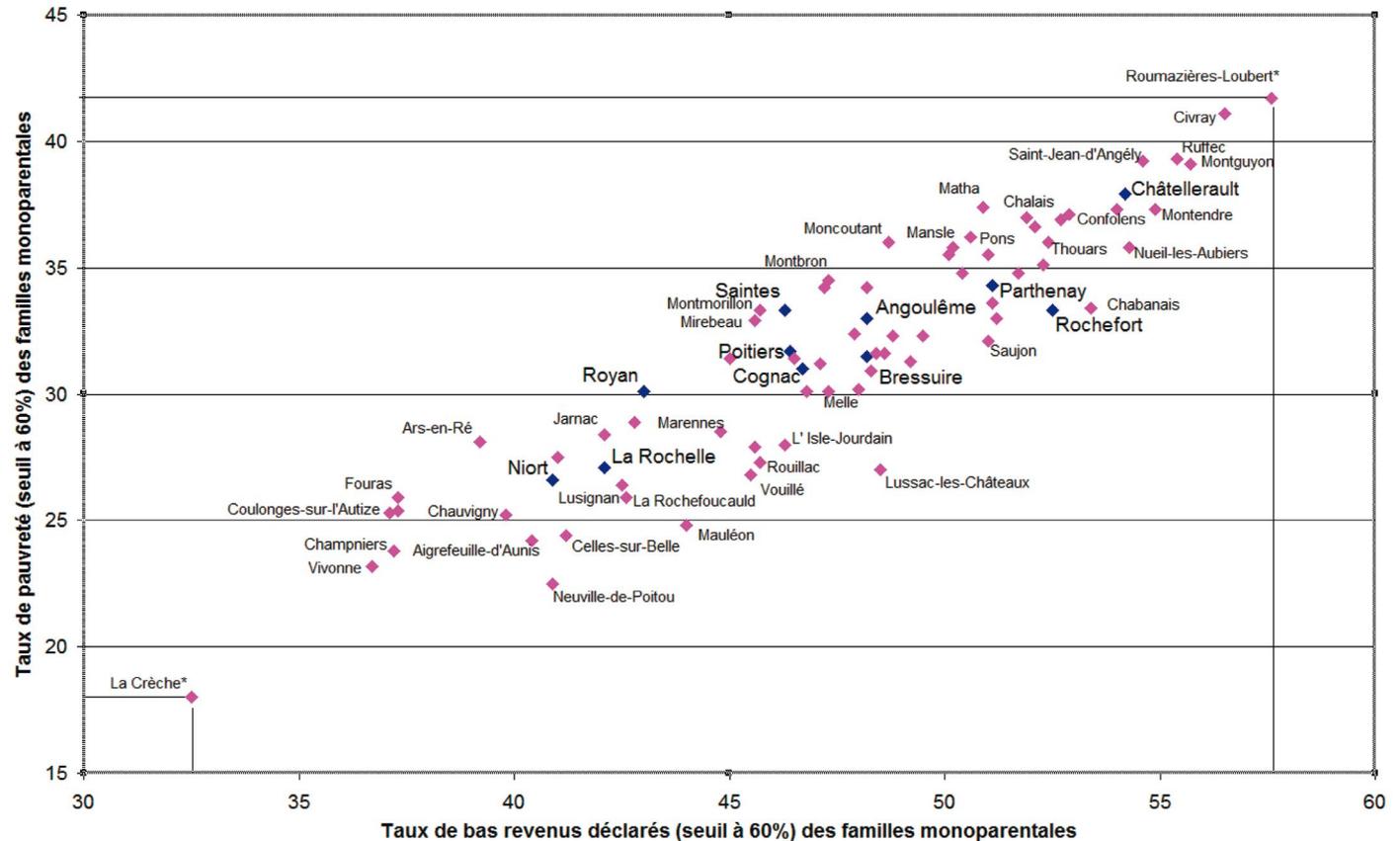
Revenus déclarés et disponibles plafond pour le premier décile selon le type de ménage

	Poitou-Charentes			France de province		
	Pour le premier décile :		Différence en %	Pour le premier décile :		Différence en %
	Revenu plafond déclaré	Revenu plafond disponible		Revenu plafond déclaré	Revenu plafond disponible	
famille monoparentale	1 100	8 300	654,5	960	8 191	753,2
couple sans enfant	11 852	12 925	9,1	12 344	13 357	8,2
couple avec enfant	8 484	11 431	34,7	7 878	11 068	40,5
femme seule	7 074	9 879	39,7	7 084	10 101	42,6
homme seul	4 913	9 101	85,2	4 876	9 056	85,7

Source : Insee (Filosofi 2012)

#### 5 Le système redistributif limite la pauvreté

Comparaison des taux de bas revenus déclarés et des taux de pauvreté des familles monoparentales par bassin de vie en 2012



Note de lecture : Chaque losange représente un bassin de vie. Par exemple, dans le bassin de vie de la Crèche, le taux de bas revenus déclarés des familles monoparentales est de 33% alors que leur taux de pauvreté n'est que de 18%. C'est presque une personne sur deux (45%) ayant des bas revenus qui n'est pas pauvre après redistribution. À l'inverse, dans le bassin de vie de Roumazières-Loubert, lorsque 58% d'entre-elles vivent sous le seuil de bas revenus, elles demeurent 42% à vivre sous le seuil de pauvreté. C'est seulement une personne sur quatre (27%) ayant des bas revenus qui n'est pas pauvre après redistribution.

Source : Insee (Filosofi 2012)



## La redistribution repose sur l'accès effectif aux droits

Le plan pauvreté insiste sur l'accès aux droits, et souligne le non-recours aux droits comme frein à cet accès. Pour les publics cibles, le non-recours aux droits s'explique par une non-connaissance ; une non-demande (une personne éligible et informée en non-recours par choix ou par contrainte) ; une non-réception de cette demande (une personne éligible demande, mais ne reçoit rien ou seulement une partie).

Le temps d'accès aux « fournisseurs de droits » apparaît comme une des raisons de la non-demande. Ainsi, les politiques publiques se préoccupent de l'accessibilité des services aux publics. Le Commissariat Général à l'Égalité des Territoires impulse cette politique publique nationale, dont les Maisons de services aux publics sont un outil de proximité. Au niveau local, les préfets de département, en lien avec les conseils départementaux, labellisent et financent ces maisons, avec ses partenaires (Pôle emploi, les caisses d'allocations familiales, maladie, retraite, la mutualité sociale agricole, La Poste, GrDF, etc.). Ces Maisons de services aux publics seront implantées aux endroits jugés stratégiques pour atteindre les publics concernés, en complément des structures déjà existantes. Les « fournisseurs de droits » (CARSAT, CPAM, CAF, MSA, Pôle Emploi, RSI) adoptent majoritairement une localisation centralisée des guichets, même s'il demeure des implantations dans les pôles secondaires. De ceci découle des temps d'accès croissants lorsque l'on s'éloigne des centres (carte). Au-delà de la seule localisation des guichets, l'accessibilité se décline aussi en termes d'amplitude horaire, d'accessibilité à distance (téléphone et internet). Une fois le service accessible, demeurent les questions de coût et de qualité du service rendu, dans le cadre d'un fonctionnement en réseau entre prestataire de service. Sans collaboration les limites départementales sont une barrière à l'accès même lorsqu'une implantation plus proche dans le département voisin existe.

Ces limites géographiques pourraient être amenées à évoluer prochainement pour certains acteurs.

Par delà de la barrière de la distance, jouent également la barrière numérique et la barrière de la langue. Sans surprise, le délai moyen augmente pour les résidents des confins du Poitou-Charentes : certains sont situés à plus de 22 minutes en voiture en moyenne des fournisseurs de droits, tandis que d'autres sont situés entre 15 et 22 minutes en voiture. Ceci joue inévitablement en termes d'accès aux droits pour les publics défavorisés vivant dans les confins du Poitou-Charentes.

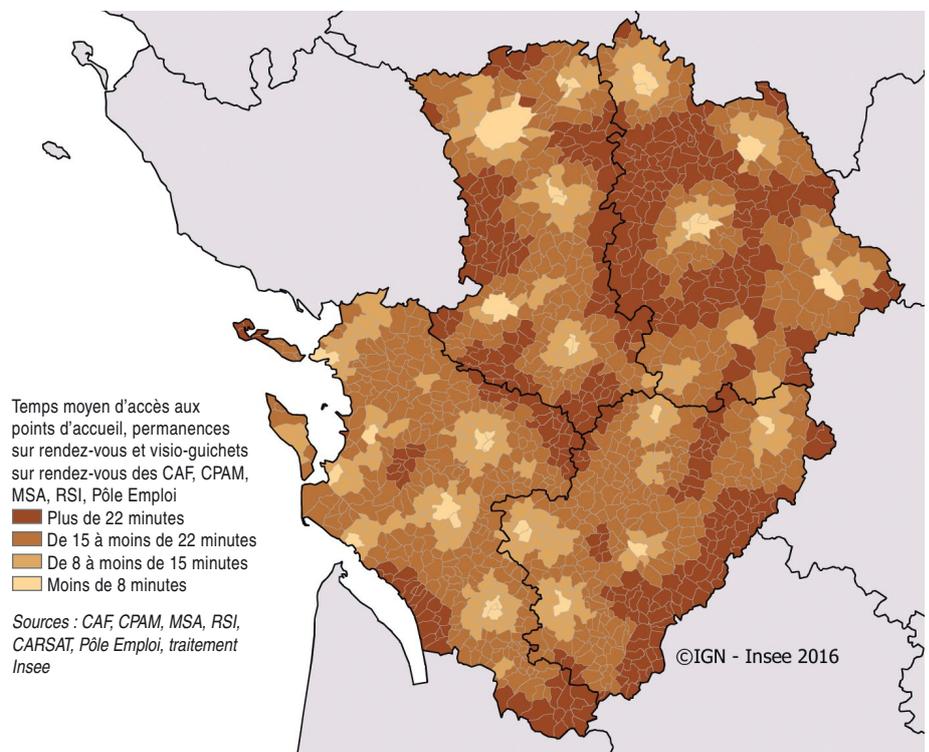
En complément de l'accessibilité aux guichets, les logiques d'accompagnement des publics viennent aider à l'inclusion sociale

des plus défavorisés, tant leur éloignement aux droits est important. C'est pourquoi il y a un enjeu d'articulation des politiques publiques entre logique de guichet d'une part, basée sur l'implantation de guichets aux endroits jugés stratégiques et accessibles, et logique d'accompagnement d'autre part, pour aller vers les publics exclus, qui n'iraient pas par eux-mêmes vers les guichets où ils ont pourtant des droits à faire valoir.

### Pour en savoir plus

- Warin P., « **Le non-recours, définition et typologie** », Odenore, Document de travail, working paper, juin 2010

#### 7 Un accès aux droits parfois problématique pour les personnes précarisées résidant dans les confins régionaux



Note de lecture : La carte présente la répartition des communes selon le temps moyen d'accès pondéré aux services de Pôle Emploi, la CAF, la CPAM, le RSI, la CARSAT et la MSA. Basée sur l'existant fin 2015, elle vise à représenter un « point 0 » avant la mise en place des nouveaux services. Elle représente le temps moyen d'accès aux services. Elle ne tient pas compte des amplitudes horaires, et agrège les différents modes d'accueil existants : point d'accueil ; permanence sur rendez-vous ou encore visio-guichet.

# La réussite éducative au cœur de l'inclusion sociale

Le PPPIS souligne le besoin d'une stratégie nationale pour l'enfance dans un objectif d'équité. Neutraliser certains effets de la reproduction sociale dans les milieux les plus défavorisés est au cœur de la lutte contre l'exclusion sociale. L'enjeu est d'assurer à chacun la capacité à s'appropriier son environnement, et à s'ouvrir sur le monde. Cet enjeu dépasse donc le cadre éducatif, et atteint l'accès à la culture. Par ailleurs, il touche jeunes et adultes, notamment pour les questions d'illettrisme.

Anne-Lise Duplessy et Marc Joubert, Insee  
Leila Belaouchet, DRDJSCS - Mostra

## Davantage d'illettrisme chez les jeunes en Poitou-Charentes

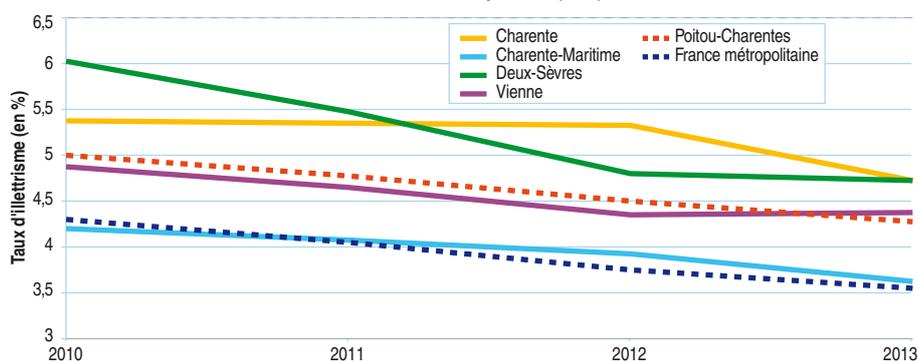
L'illettrisme freine l'appropriation et la mobilisation de leur environnement pour 2,5 millions de personnes en France. Bien qu'ayant été scolarisées, celles-ci ne maîtrisent pas suffisamment la lecture et/ou l'écriture pour être autonomes dans des situations simples de la vie quotidienne. D'après l'enquête Information et Vie Quotidienne de 2011, seule la moitié des personnes illettrées de 18 à 65 ans est en emploi en 2011, soit 15 points de moins que l'ensemble des 18 à 65 ans en France métropolitaine. L'illettrisme peut aussi conduire les adultes à des situations de surendettement qu'ils auraient peut-être évitées s'ils avaient disposé des éléments pour effectuer des arbitrages cohérents et adaptés. Ainsi, dans les départements où le taux d'illettrisme est le plus élevé, le taux de pauvreté, la part de ménages en situation de surendettement sans capacité de remboursement et la part de demandeurs d'emploi de longue durée sont aussi souvent les plus élevés. La lutte contre l'illettrisme est donc directement liée à la lutte contre la pauvreté.

Le Poitou-Charentes est concerné par l'illettrisme. Aux évaluations, plus spécifiquement en lecture, lors de la Journée Défense et Citoyenneté (JDC), 3,5 % des jeunes Français de métropole de 17 ans sont en situation d'illettrisme en 2014, contre 4,3 % en Poitou-Charentes (figure 1). Dans la région comme au niveau national ce taux a diminué de près d'un point en 5 ans, maintenant l'écart constant. En moyenne, sur la période 2012-2014, le taux d'illettrisme est plus élevé en Charente et dans les Deux-Sèvres. De plus, pour ces deux départements, il est supérieur à la moyenne observée pour des départements ayant le même taux de pauvreté (figure 2).

La lutte contre l'illettrisme concerne les adultes dans le cadre de la formation tout au long de la vie et les jeunes générations au travers de leur parcours scolaire.

### 1 Davantage d'illettrisme en Poitou-Charentes

Taux d'illettrisme mesuré lors des Journées Défense Citoyenneté (JDC)

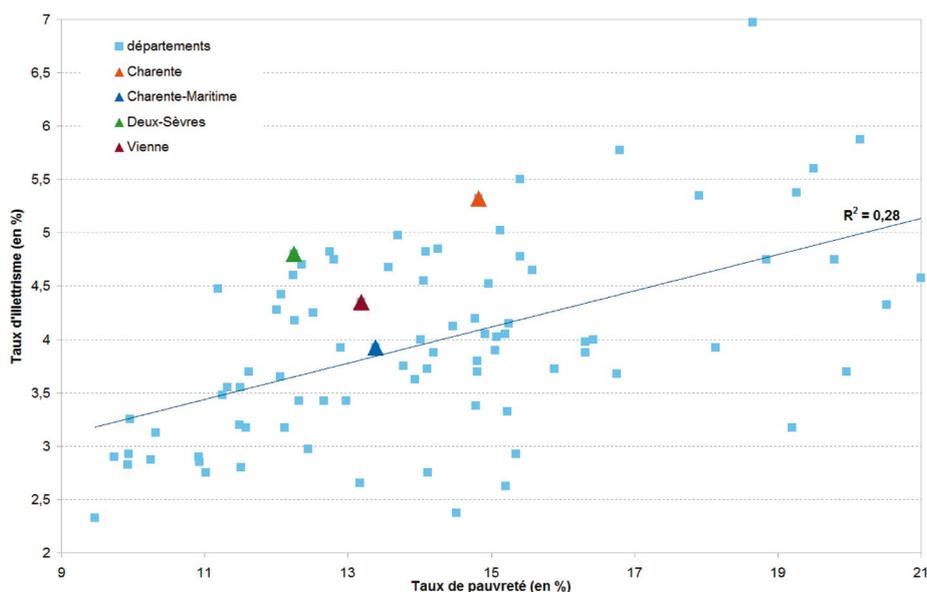


Note de lecture : Concernant la mesure du taux d'illettrisme lors des JDC, des phénomènes locaux non maîtrisés (surtout au niveau des plus petits départements) pourraient affecter l'organisation des tests et par voie de conséquence, les résultats. L'utilisation d'une moyenne mobile permet de lisser les tendances. Par exemple, le taux millésimé 2012 est la moyenne mobile 2011-2013.

Sources : Agence nationale de lutte contre l'illettrisme, traitement Insee

### 2 Illettrisme et pauvreté vont souvent de pair

Positionnement des départements de France métropolitaine selon le taux de pauvreté (2012) et le taux d'illettrisme mesuré lors des JDC (2011-2013)



Note de lecture : Chaque point bleu représente un département. Les 4 départements de la région sont mis en évidence. Par exemple, en Charente, le taux de pauvreté est de 14,8 % et le taux d'illettrisme de 5,3%. La courbe représente la relation linéaire que l'on peut établir entre les 2 variables. Le R<sup>2</sup> quantifie la qualité de la relation statistique, c'est le carré du coefficient de corrélation, compris entre 0 (absence de corrélation) et 1 (corrélation parfaite). Le taux d'illettrisme correspond à la moyenne mobile des taux mesurés lors des JDC de 2011 à 2013.

Sources : Agence nationale de lutte contre l'illettrisme, Insee (Filosofi 2012)

### De meilleurs résultats au Diplôme National du Brevet en Poitou-Charentes

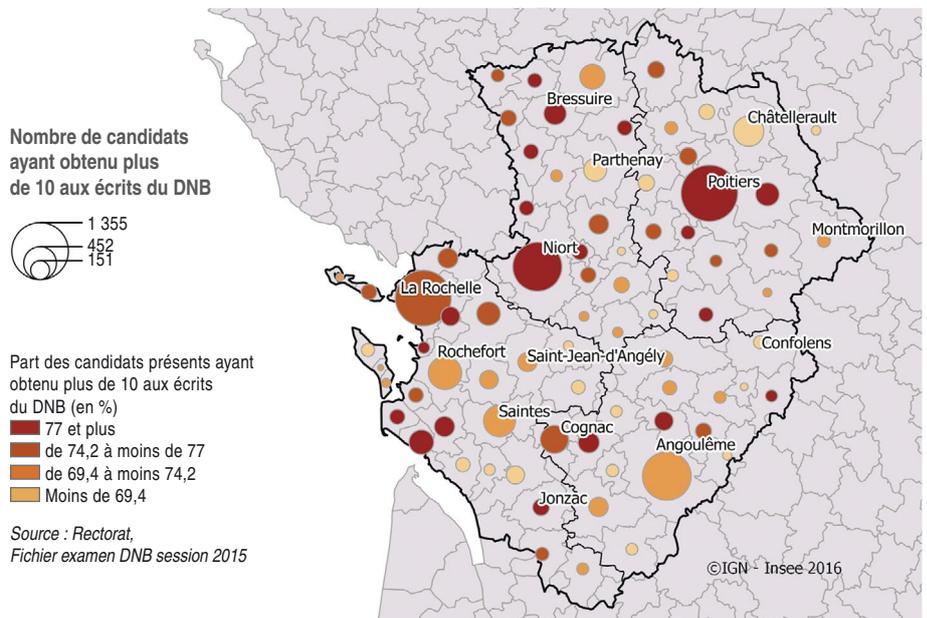
Pourtant, à l'écrit de l'épreuve du Diplôme National du Brevet (DNB) de 2015, 74,2 % des élèves du Poitou-Charentes obtiennent une note supérieure à 10 soit 2 points de plus qu'en moyenne en France de province. Cette épreuve écrite unique pour tous les collégiens traduit un niveau de connaissances et de compétences acquis à l'issue de la scolarité obligatoire et avant orientation dans les filières générale et technologique ou professionnelle. À la différence de la note de contrôle continu, elle évite de refléter la situation locale de l'élève dans son collège. Pour cet examen, le département des Deux-Sèvres (76,9 %) est mieux positionné que la Charente (72,8 %) (figure 3). Mais certains bassins de vie sont particulièrement concernés par de faibles résultats comme ceux de La-Mothe-Saint-Héray, Chalais, Couhé et Montbron, où moins de 60 % des élèves obtiennent une note supérieure à 10 aux écrits (figure 4).

#### 3 De meilleurs résultats aux écrits du DNB en Poitou-Charentes

	Part des candidats présents ayant obtenu plus de 10 aux écrits du DNB (en %)
Charente	72,8
Charente-Maritime	73,8
Deux-Sèvres	76,9
Vienne	74,2
<b>Poitou-Charentes</b>	<b>74,2</b>
<b>France de Province</b>	<b>72,4</b>

Source : Rectorat, Fichier examen DNB session 2015

#### 4 Résultats aux écrits du DNB : de fortes disparités entre les bassins de vie



Le taux de retard à l'entrée en 6<sup>e</sup> permet également de repérer les territoires où une part significative de la population est en risque d'échec scolaire. À la rentrée 2015, en Poitou-Charentes, comme en France métropolitaine, un élève sur dix entre en 6<sup>e</sup> avec un an de retard. La situation des bassins de vie au regard du retard à l'entrée en 6<sup>e</sup> et de la réussite à l'écrit du brevet des collèges présente une certaine cohérence. Toutefois, les politiques actuelles qui visent à limiter les redoublements pourraient à l'avenir rendre moins pertinent l'utilisation du retard à l'entrée en 6<sup>e</sup> pour détecter les territoires où le risque d'échec scolaire est important.

L'accompagnement des enfants est mis en avant comme facteur de réussite scolaire. Le plan pauvreté ajoute un enjeu d'ouverture de l'école aux parents qui a pour objet d'augmenter les chances de réussite éducative et d'inclusion sociale par la mise en place d'un « triangle éducatif » parent-enfant-enseignant.

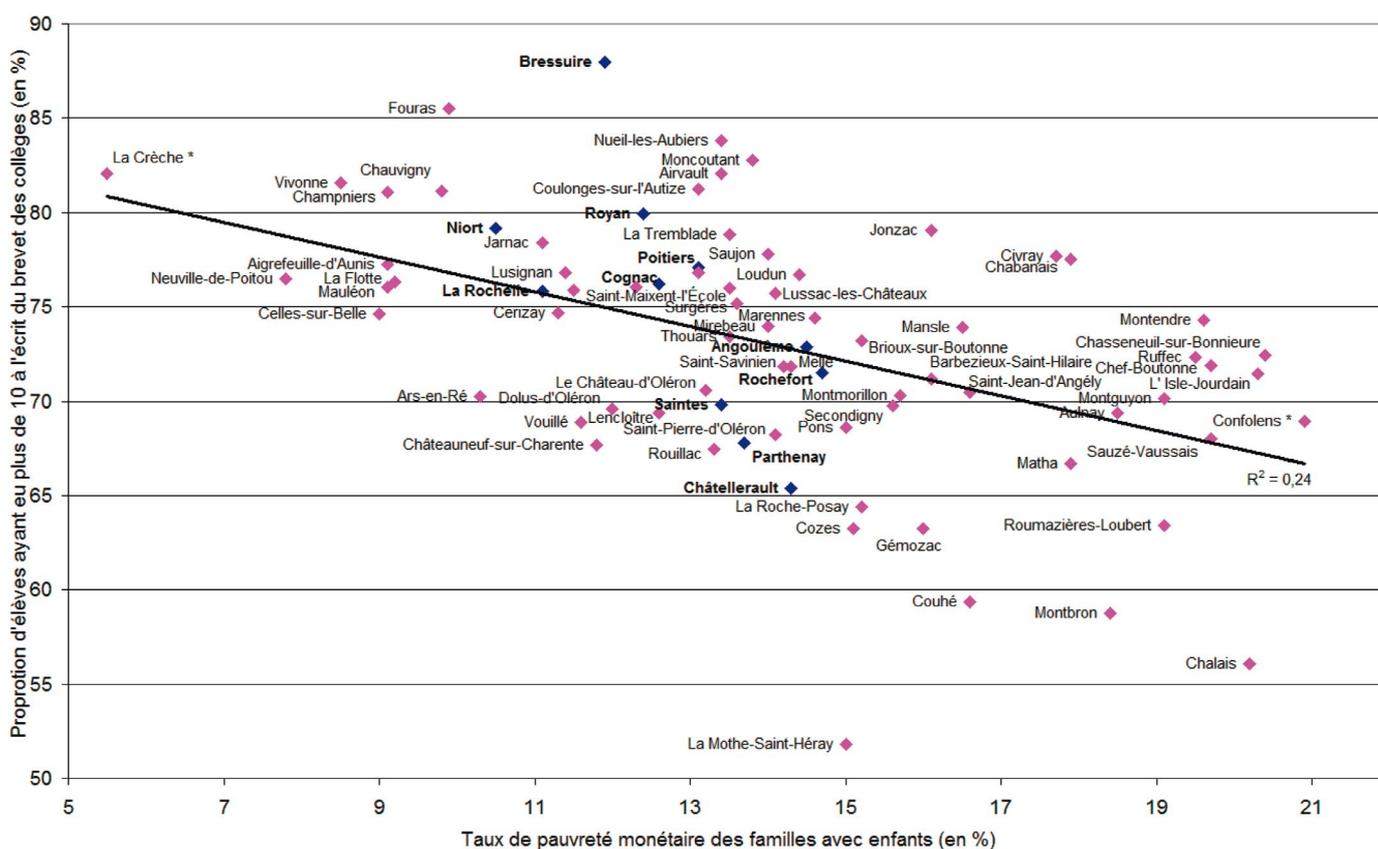
### Pauvreté et difficultés scolaires vont souvent de pair

La pauvreté monétaire et les difficultés scolaires sont souvent liées (figure 5) : par exemple, c'est dans les bassins de vie où les taux de pauvreté sont les plus élevés que

les résultats à l'écrit du DNB série générale sont aussi les plus faibles. Ce lien est encore plus marqué avec la part d'élèves en Enseignement Général et Professionnel Adapté (SEGPA et EREA), mettant en évidence l'implantation des SEGPA, là où le besoin est le plus prégnant. L'orientation vers ces formations est due à des difficultés scolaires ou sociales objectives (qui elles même peuvent être en lien avec la pauvreté). Le lien entre orientation en CAP et pauvreté est moins net, renvoyant aussi à des logiques d'orientation de proximité.

## 5 La pauvreté monétaire, un marqueur corrélé aux facteurs d'échec scolaire

Résultats au Diplôme National du Brevet (DNB) et taux de pauvreté des familles avec enfants



Note de lecture : Le taux de pauvreté des familles avec enfants, sur le bassin de vie de La Crèche est de 6%, et il y a 82% d'élèves résidants qui ont obtenu une note supérieure à 10 à l'écrit du brevet des collèges. Pour le bassin de vie de Confolens, le taux de pauvreté des familles avec enfants atteint 21%, et il y a 69% d'élèves résidants qui ont obtenu une note supérieure à 10 à l'écrit du brevet des collèges. Le R2 indique la qualité de la relation statistique entre les deux données. Pour un taux de pauvreté donné, la proportion d'élève ayant eu plus de 10 reste assez variable. Disposer de résultats au brevet sur plusieurs années permettrait de tenir compte de la variabilité de cette statistique et améliorerait peut-être la qualité de la relation statistique.

Sources : Rectorat (Fichier examen DNB session 2015), Insee (Filosofi 2012)

### 13 330 élèves boursiers

La Charente affiche la part d'élèves boursiers la plus élevée : 18,8 % contre 16,3 % en moyenne en Poitou-Charentes (figure 6). Elle est plus faible dans les Deux-Sèvres (12,3 %). Plus de trois élèves sur dix sont boursiers dans les bassins de vie de Roumazières-Loubert et Confolens mais aussi L'Isle-Jourdain. À l'inverse, moins de 5 % des élèves sont concernés dans ceux de Celles-sur-Belle et Moncoutant ou encore Vivonne et Neuville-de-Poitou. Dans un même bassin de vie, une part d'élèves boursiers faible et un taux de pauvreté élevé pour les familles avec enfants peut poser la question du non-recours aux bourses. Comme par exemple dans les bassins de vie de Montendre, Matha, Chasseneuil-sur-Bonnieure et Chalais (figure 7). Au-delà de la seule pauvreté monétaire, la reproduction sociale impacte directement

### 6 Davantage de boursiers en Charente et Charente-Maritime

Part des élèves boursiers et des élèves d'origine sociale défavorisée dans les départements de Poitou-Charentes

	Part des élèves boursiers	Part des élèves d'origine sociale défavorisée
Charente	18,8	40,6
Charente-Maritime	17,4	33,4
Deux-Sèvres	12,3	38,6
Vienne	16,3	34,7
<b>Poitou-Charentes</b>	<b>16,3</b>	<b>36,2</b>

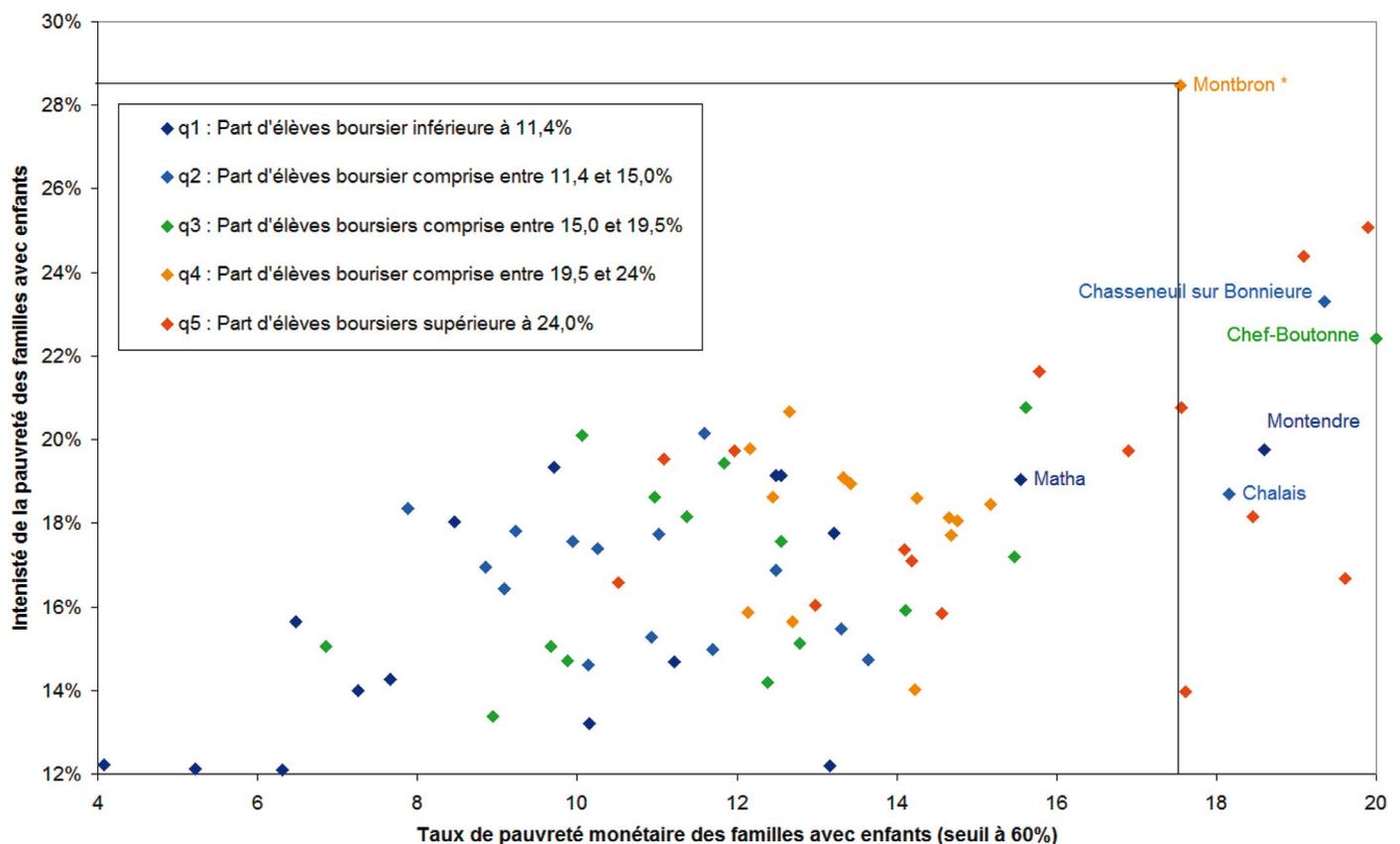
Source : Rectorat, Fichier enquête lourde 2014/2015

la réussite des élèves et leur avenir. En Charente, 4 élèves sur 10 sont d'origine sociale défavorisée, enfants d'ouvriers, de retraités employés ou ouvriers, de chômeurs n'ayant jamais travaillé ou de personnes sans activité professionnelle. Cette part est aussi importante dans les Deux-Sèvres.

Élargir l'analyse à d'autres origines sociales, par exemple aux enfants d'employés en contrats précaires pourrait mettre en lumière d'autres difficultés qui influencent tout autant la réussite scolaire.

### 7 Un recours aux bourses d'étude parfois inférieur à ce qu'il «devrait» être

Distribution du taux de recours au bourse, pauvreté monétaire et intensité de la pauvreté par bassin de vie



Note de lecture : Chaque losange représente un bassin de vie. Pour le bassin de vie de Montbron, le taux de pauvreté monétaire des familles avec enfants est de 17,5 %, tandis que l'intensité de la pauvreté des familles avec enfants dépasse 28 %. La proportion d'élève boursier est repérée par quintile et par codes couleur. Le premier quintile (q1) correspond aux proportions d'élèves boursier inférieures à 11,4 %. Le second quintile (q2), aux proportions comprises entre 11,4 et 15 %. Le troisième quintile (q3), aux proportions comprises entre 15 et 19,5 %. Le quatrième quintile (q4), aux proportions comprises entre 19,5 et 24 %. C'est le cas du bassin de vie de Montbron. Le cinquième quintile (q5), aux proportions comprises entre 24 et 35 %. D'une manière générale, la proportion d'élèves boursiers qui résident dans le bassin de vie est reliée à la fois au taux de pauvreté monétaire et à l'intensité de la pauvreté monétaire des familles avec enfants : les losanges bleus (faible proportion de boursiers) sont plutôt à gauche du graphique (faible taux et intensité de pauvreté), les losanges orange et rouge (les plus fortes proportions de boursiers) sont plutôt à droite du graphique (fort taux et intensité de la pauvreté). Certains décalages de couleurs (losange rouge au milieu de losanges bleu) sont à relier à la situation des familles monoparentales, plus dégradée que celle des familles avec enfants dans ce bassin de vie, ce qui peut expliquer la proportion de boursiers importante, alors que le taux de pauvreté des familles avec enfants est plutôt modéré. A l'inverse, certains bassins de vie (ceux qui sont nommés) présentent une proportion de boursiers anormalement faible eu égard au niveau et à l'intensité de la pauvreté dans le bassin de vie. Est-ce une forme de non-recours ?

Source : Insee (Filosofi 2012), Rectorat (Fichier enquête lourde 2014/2015)

### 10 000 jeunes en risque élevé d'exclusion sociale

Si les situations de pauvreté rendent plus difficile la réussite scolaire, de manière réciproque, les difficultés scolaires induisent de la pauvreté par des difficultés d'insertion professionnelle. En Poitou-Charentes, comme en moyenne en France de province, les jeunes qui ne sont ni en emploi ni en formation (« Ni-Ni ») représentent 16,6 % des 15 à 29 ans (figure 9). Parmi les « Ni-Ni » environ la moitié recherche un emploi depuis plus d'un an ou est inactif (figure 10). Ne disposer d'aucun diplôme ou seulement du DNB est une situation plus fréquente parmi les « Ni-Ni » (figure 11). Les 15 à 29 ans sont plus concernés par un risque d'exclusion sociale sur une ligne Marennes-Rochefort-Confolens, au Sud des deux Charentes, et dans le bassin de vie de Châtelleraut (figure 12). Numériquement, ces jeunes sont aussi nombreux dans les plus gros bassins de vie de Poitou-Charentes. En tout, 3,6 % des 15 à 29 ans soit un peu plus de 10 000 personnes ne sont ni en études, ni en emploi, cherchent un emploi depuis plus d'un an ou sont inactifs et ont au maximum le DNB à l'échelle de Poitou-Charentes. Les femmes sont légèrement surreprésentées, et comptent pour 54 % des « ni-ni ». En particulier, 2 000 d'entre-elles déclarent être femme au foyer.

### Pour en savoir plus

- P. Caille, « **Les transformations des trajectoires au collège : des parcours plus homogènes mais encore très liés au passé scolaire et à l'origine sociale** », DEPP, Revue Éducation & formations - n° 85, novembre 2014
- Cosnefroy et T. Rocher, « **Le redoublement au cours de la scolarité obligatoire : nouvelles analyses, mêmes constats** », Ministère de l'Éducation nationale, Les dossiers évaluations et statistiques - N°166, mai 2005
- J-P. Mattenet et X. Sorbe, « **Forte baisse du redoublement : un impact positif sur la réussite des élèves** », Ministère de l'Éducation nationale, Note d'information - DEPP - N° 36, novembre 2014
- N. Miconnet, « **Caractéristiques des élèves redoublants et influence du redoublement sur les parcours au lycée général et technologique** », Ministère de l'Éducation nationale, Revue Éducation et formations - n° 82, décembre 2012
- J-P. Delahaye « **Grande pauvreté et réussite scolaire. Le choix de la solidarité pour la réussite de tous** » - IGEN, mai 2015

### 9 Une part de « Ni-Ni » comparable à la moyenne de France de Province

Part des « Ni-Ni »

	Part des 15-29 ans « Ni-Ni » (en %)
Charente	18,8
Charente-Maritime	18,2
Deux-Sèvres	15,8
Vienne	13,8
<b>Poitou-Charentes</b>	<b>16,6</b>
<b>France de Province</b>	<b>16,7</b>

Note de lecture : Est qualifié de « Ni-Ni » un jeune de 15 à 29 ni en emploi ni en formation.  
Source : Insee, RP2012

### 10 La moitié des « Ni-Ni » en recherche d'emploi depuis moins d'un an

Répartition des « Ni-Ni » en fonction de leur type d'activité et de leur recherche d'emploi

	Recherche < 1 an	Recherche > 1 an	Pas de recherche
Charente	49,8	24,8	25,4
Charente-Maritime	54,7	21,6	23,7
Deux-Sèvres	54,0	23,0	23,0
Vienne	52,3	21,9	25,9
<b>Poitou-Charentes</b>	<b>53,0</b>	<b>22,6</b>	<b>24,4</b>
<b>France de Province</b>	<b>50,1</b>	<b>22,2</b>	<b>27,7</b>

Note de lecture : En Charente, 49,8 % des « Ni-Ni » recherchent un emploi depuis moins d'un an.  
Source : Insee, RP2012

### 11 Des « Ni-Ni » moins diplômés

Répartition des « Ni-Ni » en Poitou-Charentes selon leur diplôme en fonction de leur recherche d'emploi

	« Ni-Ni »			Ensemble des 15-29 ans
	Recherche < 1 an	Recherche > 1 an	Pas de recherche	
Pas de scolarité	0,3	0,8	6,2	0,5
Aucun diplôme	16,6	28,8	33,3	11,9
Certificat d'études primaires	0,3	0,8	0,9	0,4
BEPC, brevet	8,5	10,9	10,5	19,6
CAP, brevet de compagnon	16,8	17,7	12,0	9,5
BEP	14,7	14,6	11,9	10,7
Bac techno. ou professionnel	16,5	11,3	8,6	14,2
Bac général, brevet supérieur	7,6	5,8	7,2	11,8
Diplôme univ. 1 <sup>er</sup> cycle	10,8	5,6	5,6	12,7
Diplôme univ. 2 <sup>e</sup> ou 3 <sup>e</sup> cycle	7,8	3,7	3,6	8,6
<b>Ensemble</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>

Note de lecture : Parmi les « Ni-Ni » qui recherchent un emploi depuis moins d'un an, 0,3 % n'ont pas effectué de scolarité.  
Source : Insee, RP2012

### 12 10 000 jeunes en fort risque d'exclusion sociale

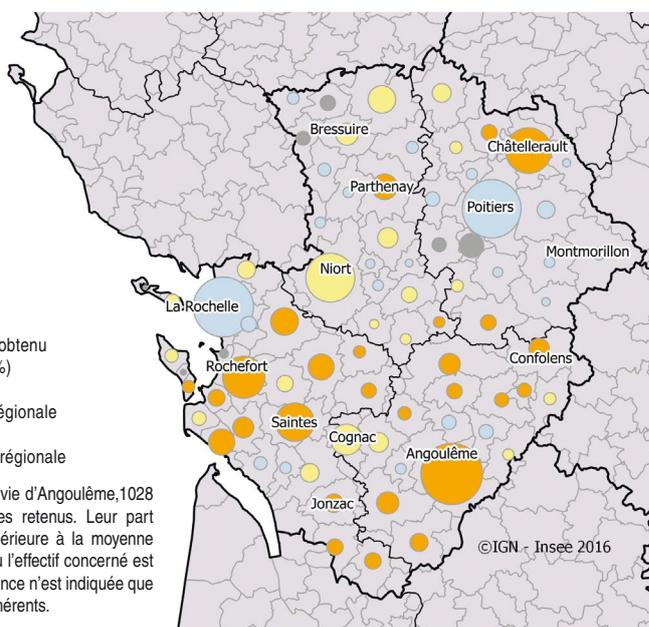
15-29 ans ni en emploi, ni en formation, qui cherchent un emploi depuis plus d'un an ou qui sont inactifs et qui ont au maximum le brevet des collèges



Part des candidats présents ayant obtenu plus de 10 aux écrits du DNB (en %)

- non pertinent
- part inférieure à la moyenne régionale
- part dans la moyenne
- part supérieure à la moyenne régionale

Note de lecture : Dans le bassin de vie d'Angoulême, 1028 habitants correspondent aux critères retenus. Leur part dans les 15-29 ans (4,3%) est supérieure à la moyenne régionale. Pour les bassins de vie où l'effectif concerné est inférieur à 100, la classe d'appartenance n'est indiquée que si les résultats 2006 et 2012 sont cohérents.  
Source : Insee, RP2012



# L'accès à l'emploi, facteur d'insertion

Le plan contre la pauvreté et pour l'inclusion sociale reconnaît l'accès à l'emploi comme facteur d'insertion et de prévention de la pauvreté. Lutter contre la mise à l'écart -temporaire ou à plus long terme- des populations du marché du travail contribue à la lutte contre la pauvreté. Toutefois, travailler ne préserve pas toujours de la pauvreté, lutter contre l'emploi précaire est notamment un enjeu fort en Poitou-Charentes où il est surreprésenté.

Anne-Lise Duplessy et Marc Joubert, Insee  
Leila Belaouchet, DRDJSCS - Mostra

## L'éloignement du marché du travail expose à la pauvreté

Être privé d'emploi expose à la pauvreté : la moitié des personnes qui vivent dans un ménage dont les revenus déclarés sont principalement issus des allocations chômage sont en situation de pauvreté en Poitou-Charentes (figure 1). Être à l'écart du marché du travail de manière durable aggrave encore cette exposition : 85,4 % des personnes qui vivent dans un ménage dont les revenus déclarés sont nuls, sont en situation de pauvreté. C'est un niveau un peu moins élevé que celui de la France de province : 87 %. Ces personnes ont des revenus qui proviennent quasi-intégralement des prestations sociales. Pour une personne seule, le minimum vieillesse et l'allocation d'adulte handicapé -non imposables- permettent de dépasser le seuil de pauvreté, ce qui explique qu'une partie de la population sans revenus déclarés ait un revenu disponible au-dessus ce seuil.

## Un chômage élevé en Charente et Charente-Maritime

En Poitou-Charentes au 1<sup>er</sup> trimestre 2015, le taux de chômage s'élève à 9,6 % (figure 2), un peu moins qu'en moyenne en France métropolitaine (10,0 %). Les taux sont les plus élevés en Charente (10,3 %) et Charente-Maritime (10,9 %). Des disparités existent entre zones d'emploi. Les taux sont les plus élevés dans celles de Royan et Rochefort. Ils sont aussi supérieurs à la moyenne dans les autres zones d'emploi de Charente et Charente-Maritime à l'exception de Cognac et Jonzac-Barbezieux-Saint-Hilaire. Le taux de chômage est pareillement supérieur à la moyenne dans la zone d'emploi de Châtelleraut.

À un niveau plus fin, les taux de chômage peuvent être approchés avec la part des demandeurs d'emploi de catégorie A, B ou C (définitions) dans la population en âge de travailler. Cette part est maximale dans des bassins de vie

### 1 Une pauvreté monétaire moins forte en Poitou-Charentes quelque soit l'origine des revenus

Taux de pauvreté par origine principale des revenus

Origine principale des revenus déclarés du ménage	Taux de pauvreté		Répartition des personnes en Poitou-Charentes
	Poitou-Charentes	France de Province	
Salaires et traitements	9,8	10,4	59,1
Indemnités de chômage	50,0	52,7	2,8
Activités non salariées	16,1	17,4	5,6
Pensions, retraites et rentes	12,2	12,6	28,9
Autres revenus	25,4	23,0	1,9
Revenus déclarés nuls	85,4	87,0	1,6
<b>Ensemble</b>	<b>13,4</b>	<b>14,1</b>	<b>100,0</b>

Source : Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-CCMSA, Fichier localisé social et fiscal (Filosofi) 2012

### 2 Taux de chômage localisés

		1 <sup>er</sup> trimestre 2014	4 <sup>e</sup> trimestre 2014	1 <sup>er</sup> trimestre 2015
Zone d'emploi	Thouars-Loudun	8,4	9,0	8,7
	Châtelleraut	9,6	10,2	10,2
	Angoulême	10,4	10,8	10,7
	Jonzac-Barbezieux-Saint-Hilaire	9,2	9,8	9,7
	Cognac	8,6	8,8	8,5
	Saintes-Saint-Jean-d'Angély	10,3	10,9	10,7
	Royan	11,6	12,0	12,0
	Rochefort	11,8	12,2	12,0
	La Rochelle	10,4	10,7	10,6
	Niort	7,6	8,0	8,0
	Parthenay	8,1	9,0	8,9
	Bressuire	7,0	7,2	7,3
	Poitiers	7,7	8,1	8,1
Département	Charente	10,0	10,4	10,3
	Charente-Maritime	10,6	11,0	10,9
	Deux-Sèvres	7,5	7,9	7,9
	Vienne	8,1	8,5	8,5
<b>Poitou-Charentes</b>	<b>9,2</b>	<b>9,6</b>	<b>9,6</b>	
<b>France métropolitaine</b>	<b>9,8</b>	<b>10,1</b>	<b>10,0</b>	

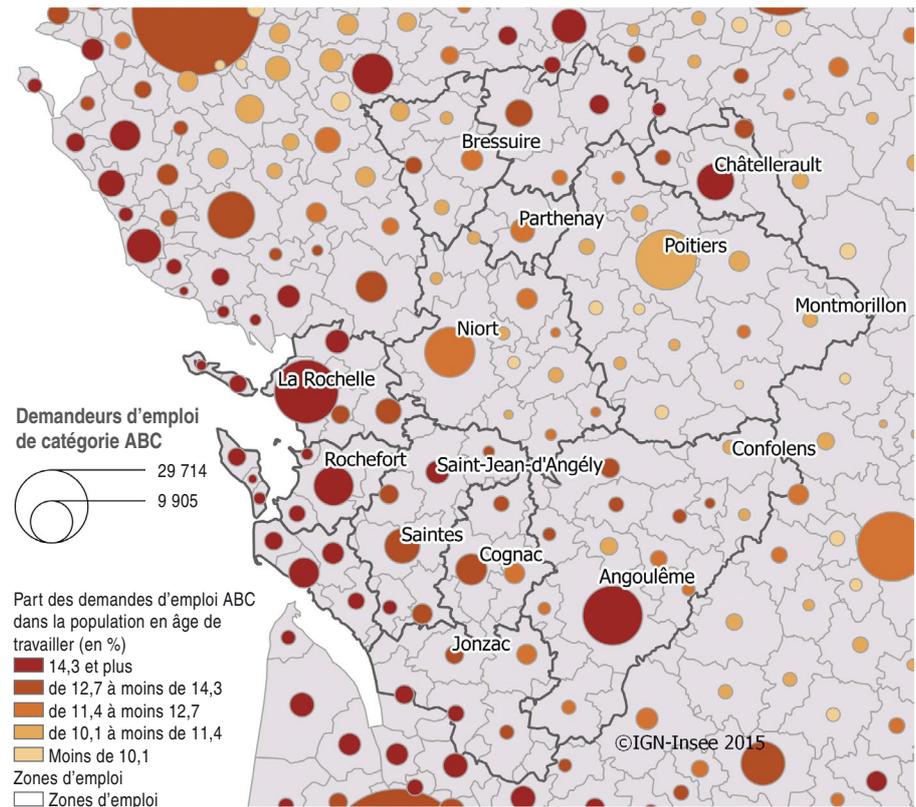
Source : Insee

de Charente-Maritime : elle dépasse les 16 % dans ceux de La Tremblade, Ars-en-Ré, Royan, Dolus-d'Oléron et Saint-Pierre-d'Oléron. Elle est également élevée dans les bassins de vie d'Angoulême et Châtelleraut. Dans les Deux-Sèvres, la part la plus élevée (13,4 %) est atteinte à Thouars et Cerizay (figure 3).

### Chômage et pauvreté sont imparfaitement corrélés

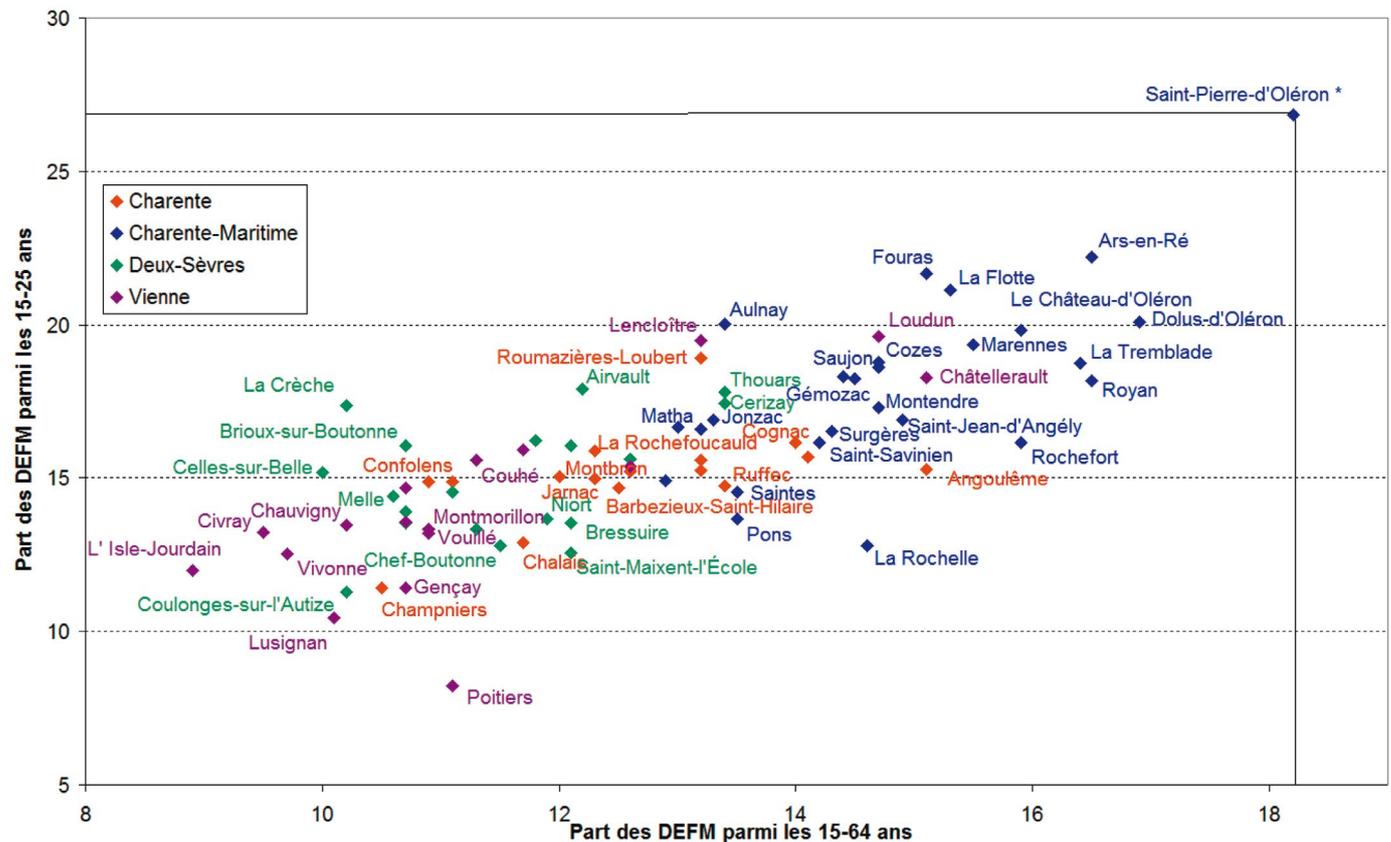
Les bassins de vie les plus concernés par le chômage recouvrent en grande partie ceux qui sont le plus touchés par la pauvreté comme dans les bassins de vie Charentais d'Angoulême, Ruffec ou Mansle. Toutefois, un même taux de chômage peut répondre à des réalités différentes : une situation durablement dégradée de l'emploi dans des zones en déclin, une forte saisonnalité de l'emploi dans des zones touristiques dynamiques ou encore du chômage frictionnel lié à l'arrivée d'actifs dans les zones attractives. Ainsi, un certain nombre de bassins de vie de Charente-Maritime ont une part de demandeurs d'emploi élevée pour un taux de pauvreté plus faible qu'ailleurs : ces zones connaissent un fort renouvellement de l'emploi du fait du caractère touristique et attractif de la zone (figure 4).

3 Demandeurs d'emploi de catégorie A, B ou C par bassin de vie au 31 décembre 2014



Source : Pôle emploi, DEFM au 31 décembre 2014 ; Insee, Recensement de la population 2012 exploitation principale

4 Part des DEFM de catégorie ABC parmi les 15-64 ans et les 15-25 ans, au 31 décembre 2014 par bassin de vie



Note de lecture : Chaque losange correspond à un bassin de vie. Sa couleur est reliée au département auquel il se rattache. Pour la bassin de vie de Saint-Pierre-d'Oléron, la part des DEFM parmi les 15-64 ans dépasse 18%, tandis que la part des DEFM parmi les 15-25 ans atteint les 27%.

Source : Insee (Recensement de la population 2012, exploitation principale), Pôle Emploi (DEFM au 31 décembre 2014)

## Un éloignement durable du marché du travail pour quatre demandeurs d'emploi sur dix

Sur les 145 000 demandeurs d'emploi de catégorie A, B ou C que compte Poitou-Charentes au 31 décembre 2014, 42 % le sont depuis plus d'un an (figure 5), soit un niveau comparable à la moyenne de France métropolitaine. Les bassins de vie charentais de Montbron, Rouillac, Ruffec, sont les plus concernés, mais les autres départements n'en sont pas exempts (figure 6). Par exemple, malgré une part de demandeurs d'emploi relativement faible dans le bassin de vie de Civray, 48 % d'entre-eux le sont depuis plus d'un an.

Toutefois, une même part de demandeurs d'emploi de longue durée peut cacher des réalités sociales différentes. Parmi les demandeurs d'emploi de longue durée, une forte proportion d'inscription en catégories B et C témoigne de l'existence de « petits boulots » qui ne préservent pas de la pauvreté monétaire, mais permettent de garder un lien avec une vie professionnelle active. Ce lien peut être durablement rompu dans certains cas et même difficile à mesurer. Ainsi, certains demandeurs d'emploi en fin de droits ne renouvellent pas leur inscription et minimisent d'autant le décompte de demandeurs d'emploi de longue durée.

## L'emploi protège partiellement de la pauvreté

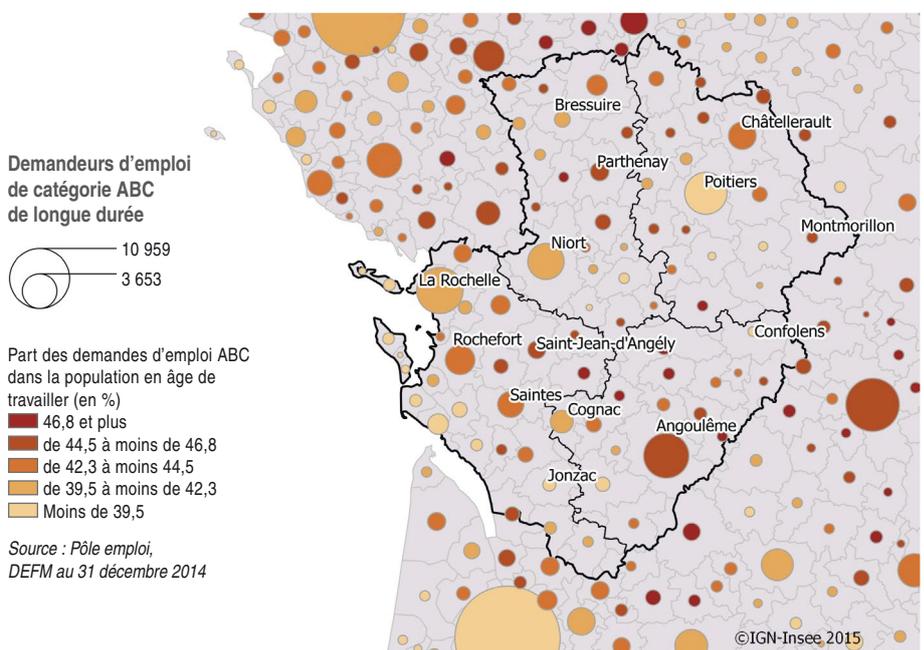
Si le chômage expose à la pauvreté, *a contrario*, l'emploi ne protège pas obligatoirement de la pauvreté : en Poitou-Charentes, 9,8 % des personnes vivant dans un ménage dont les revenus ont pour principale source les salaires sont en situation de pauvreté, soit 3,6 points de moins que l'ensemble de la population. En France de Province 10,4% des personnes sont concernées (figure 7). Ce taux est particulièrement faible dans les Deux-Sèvres : 8,9 %, du fait d'une proportion moins élevée de travailleurs pauvres, mais aussi d'une plus forte présence de couples bi-actifs : 55 % dans les Deux-Sèvres, soit 3 points de plus qu'en moyenne en Poitou-Charentes. L'emploi constitue tout particulièrement une protection contre la pauvreté en Charente : le taux de pauvreté lorsque les revenus déclarés ont pour origine principale les salaires est inférieur de 4,5 points au taux de pauvreté de l'ensemble des ménages.

### 5 Demandeurs d'emploi de catégorie ABC de longue durée au 31 décembre 2014

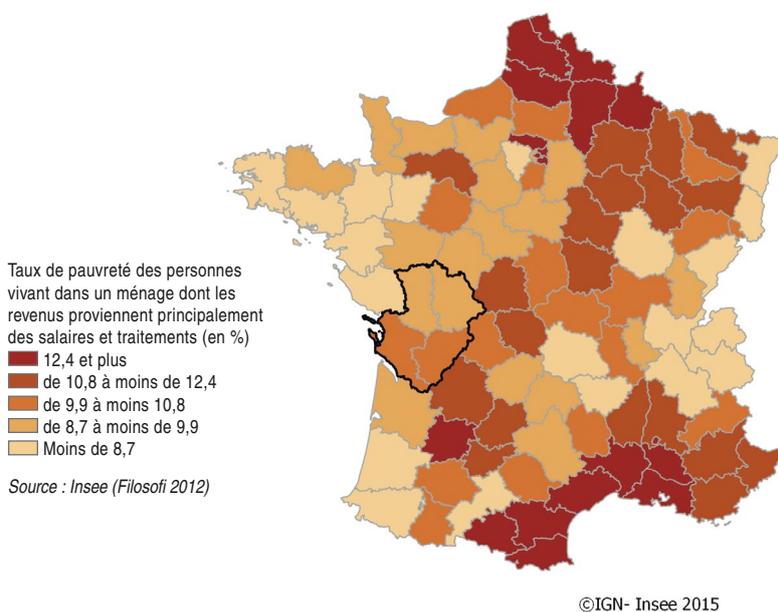
	DEFM de longue durée (en milliers)	Part des DEFM de longue durée parmi les DEFM
Charente	13,2	44,1
Charente-Maritime	23,0	41,1
Deux-Sèvres	11,5	42,6
Vienne	13,2	41,0
<b>Poitou-Charentes</b>	<b>60,9</b>	<b>42,0</b>
<b>France métropolitaine</b>	<b>2 266,4</b>	<b>42,8</b>

Source : Pôle emploi, DEFM au 31 décembre 2014

### 6 Part des demandeurs d'emploi de longue durée parmi les demandeurs d'emploi de catégorie A, B et C, par bassin de vie au 31 décembre 2014



### 7 Taux de pauvreté lorsque les revenus déclarés dans le ménage ont pour origine principale les salaires et traitements



### Davantage de contrats précaires en Poitou-Charentes

Qu'ils soient subis ou choisis, les contrats à temps partiel et de durée limitée précarisent leurs détenteurs. En 2012, 70,2 % des salariés de Poitou-Charentes ont un contrat sans limite de durée et à temps complet (figure 8), soit 2,4 points de moins qu'en France métropolitaine. Les temps partiels comme les contrats de durée limitée sont davantage présents : ils concernent 6,3 % des salariés. La zone d'emploi de Jonzac-Barbezieux-Saint-Hilaire est particulièrement concernée avec 9,2 % des salariés en contrat précaire (figure 9).

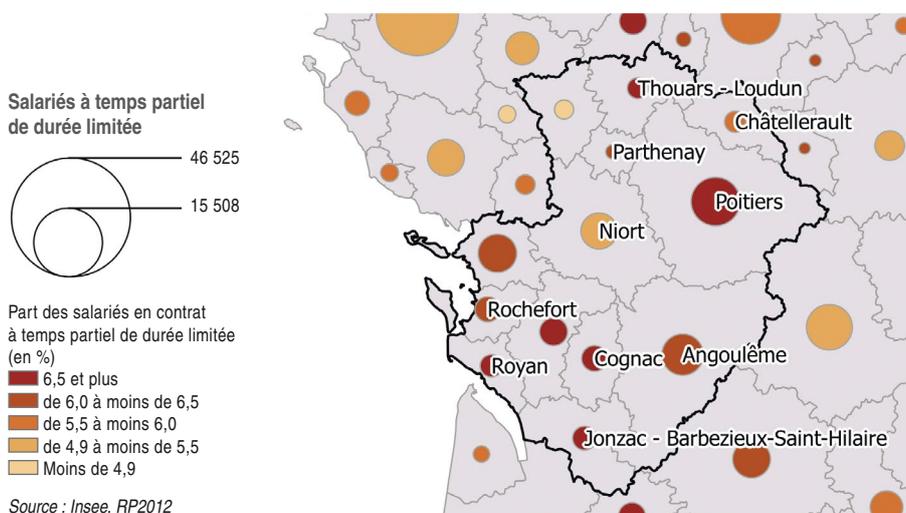
Au sein des territoires, la forte part de contrats à temps non complet et de durée limitée se conjugue souvent avec de forts taux de pauvreté (figure 10). La position de la Charente-Maritime est de nouveau atypique du fait du caractère touristique du département : le recours aux temps partiels de durée limitée est bien plus fréquent qu'en moyenne des départements avec pourtant un taux de pauvreté comparable.

8 Répartition des salariés selon leur forme d'emploi en Poitou-Charentes et France métropolitaine

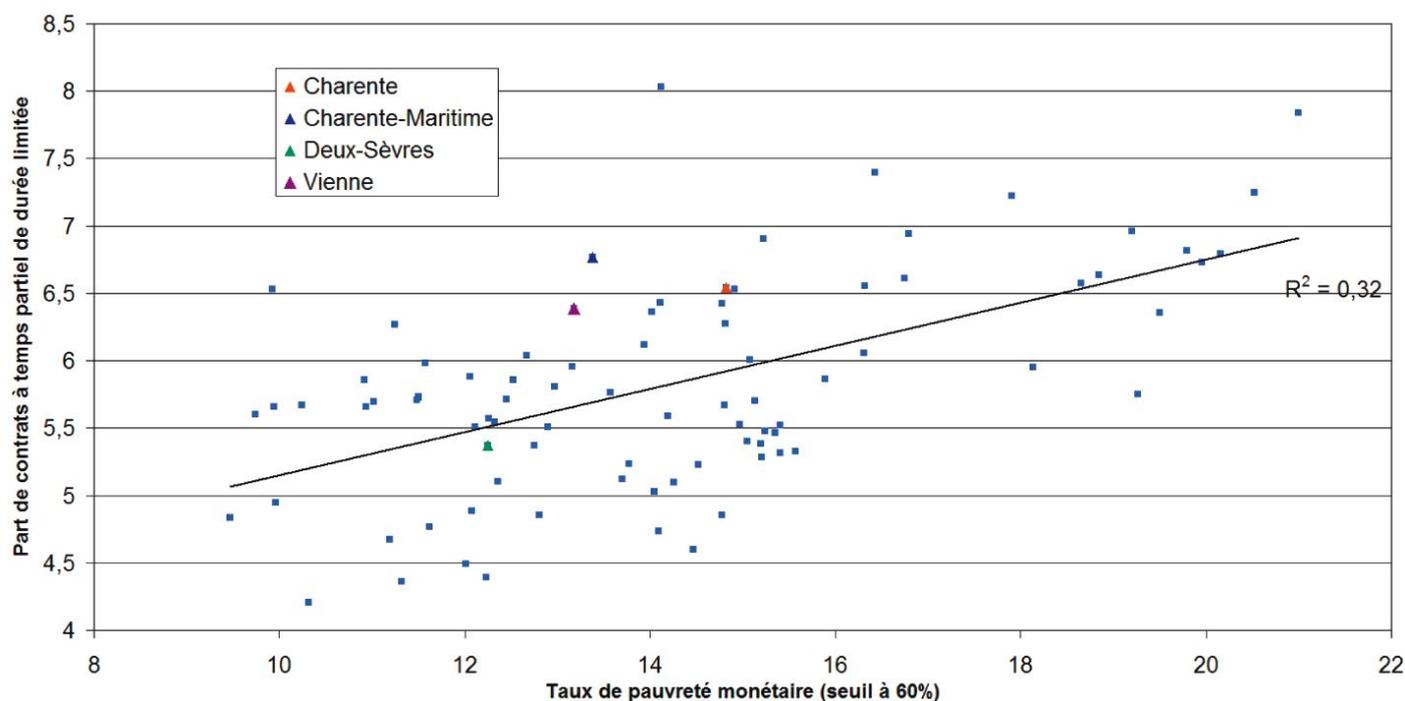
	Poitou-Charentes		France métropolitaine
	Nombre de salariés	en %	en %
Contrat à temps complet et sans limite de durée	423 277	70,2	72,6
Contrat à temps complet avec limite de durée	62 025	10,3	9,3
Contrat à temps non complet et sans limite de durée	79 821	13,2	12,5
Contrat à temps non complet avec limite de durée	38 091	6,3	5,7
<b>Ensemble des salariés</b>	<b>603 215</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>

Source : Insee, RP2012

9 Salariés en contrat à temps partiel de durée limitée



10 Corrélation entre taux de pauvreté (2012) et part des salariés à temps partiel de durée limitée (2012)



Note de lecture : Chaque point bleu représente un département. Les 4 départements de la région sont mis en évidence. La courbe représente la relation linéaire que l'on peut établir entre les 2 variables. Le  $R^2$  quantifie la qualité de la relation statistique, c'est le carré du coefficient de corrélation, compris entre 0 (absence de corrélation) et 1 (corrélation parfaite).

Source : Insee, RP2012

Des contrats aidés peuvent bénéficier aux personnes les plus en difficultés sur le marché du travail. En matière d'insertion grâce à ces emplois, les performances de Poitou-Charentes sont très proches de la moyenne française : 58 % des sortants d'un CUI-CIE (contrat aidé dans le secteur marchand) sont insérés dans un emploi durable six mois après la sortie, et 23 % des sortants d'un CUI-CAE (contrat aidé dans le secteur non marchand) (figure 11).

### L'entrée dans la vie active : un enjeu fort d'inclusion sociale

Les jeunes constituent une des populations-cibles du PPPIS. En effet, une exclusion du marché du travail dès le début de la vie active rend plus difficile la construction d'un parcours professionnel fluide. Les bassins de vie concernés par une part élevée de demandeurs d'emploi

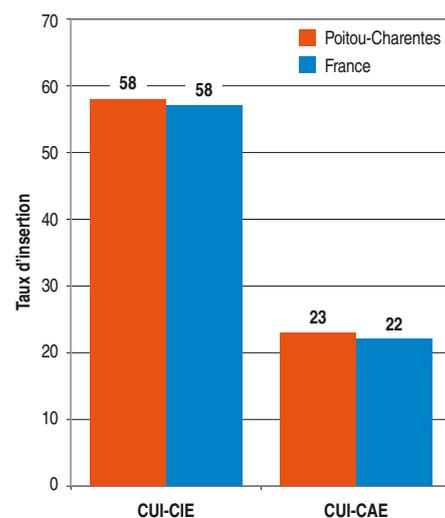
parmi les jeunes (de 15 à 25 ans) sont globalement des bassins de vie où la part des demandeurs d'emploi est aussi élevée dans la population (figure 12).

Toutefois, certains bassins se singularisent : Poitiers et La Rochelle avec une faible part de jeunes demandeurs d'emploi du fait de la présence d'établissements d'enseignement supérieur, ou à l'inverse La Crèche, Aulnay, Airvault, Roumazières-Loubert dans lesquels la part de demandeurs d'emploi parmi les jeunes est plus élevée que dans d'autres bassins de vie avec la même part de demandeurs d'emploi dans la population en âge de travailler.

### Pour en savoir plus

- « Quand l'école est finie, premiers pas dans la vie active de la génération 2010 », Enquête 2013, CEREQ

11 Taux d'insertion des sortants de contrats aidés\*

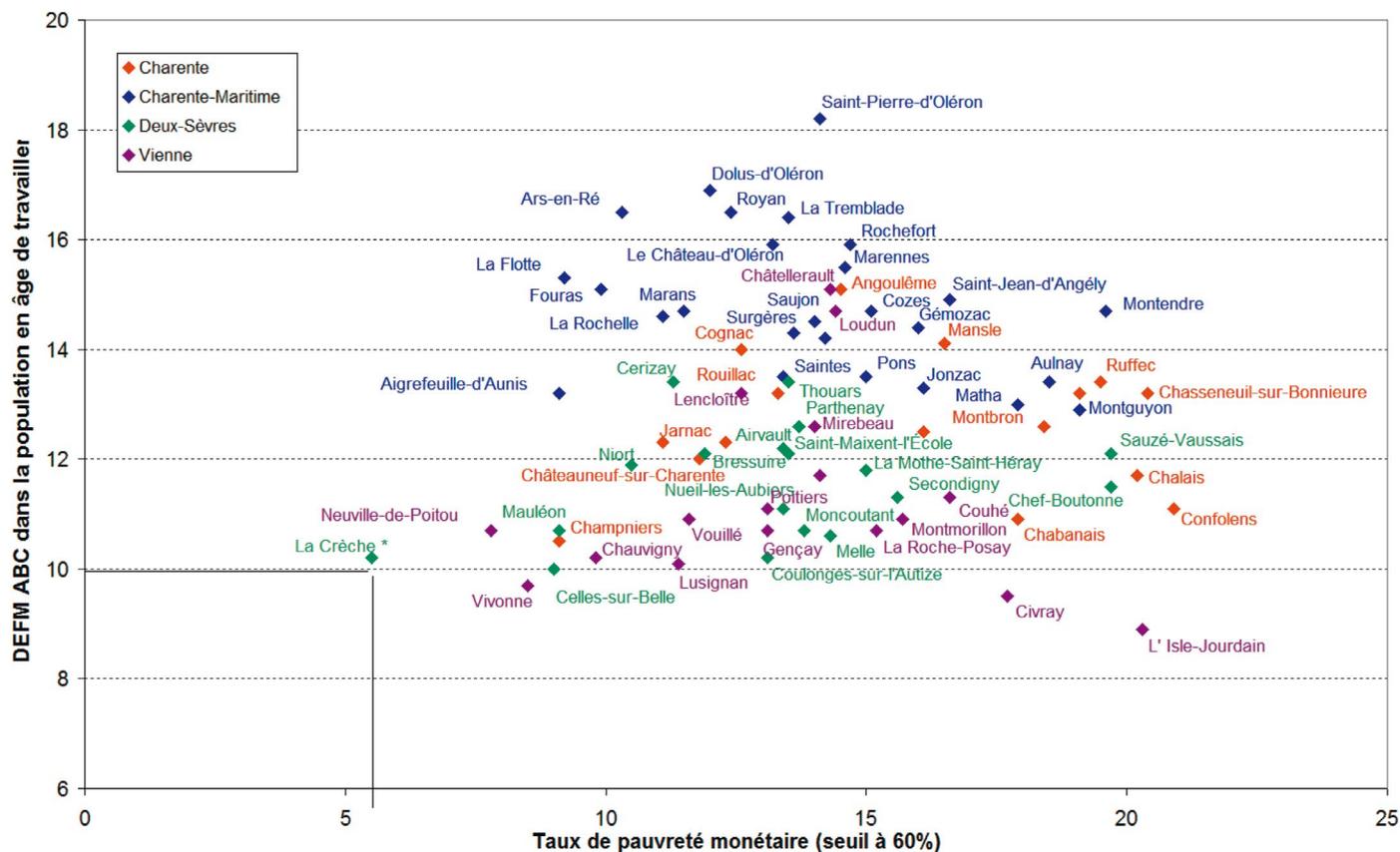


Note : (\*) Taux pour 2012.

Source : Enquête auprès des sortants de contrats d'aide à l'emploi (Agence de Services et de Paiements, traitement Dares).

12 Demande d'emploi et pauvreté sont imparfaitement corrélés

Taux de pauvreté et DEFM de catégorie ABC dans la population en âge de travailler, par bassin de vie



Note de lecture : Chaque losange représente un bassin de vie. La couleur du losange est liée au département de rattachement. Pour le bassin de vie de la Crèche, le taux de pauvreté est de 5,5 %, tandis que le poids de DEFM de catégorie ABC dans la population en âge de travailler atteint 10%.

Source : Insee (Filosofî 2012), Pôle Emploi (DEFM au 31 décembre 2014)



# Des ménages précarisés par des conditions de vie dégradées

Les ménages à bas revenus connaissent des conditions de vie dégradées : des difficultés dans la vie quotidienne et la privation de certains éléments d'un bien-être matériel. Plus largement, les difficultés de logement, de santé, d'accès aux soins, de surendettement récurrent rendent la vie de ces ménages toujours plus précaire.

Anne-Lise Duplessy et Marc Joubert, Insee  
Leila Belaouchet, DRDJSCS - Mostra

## Logement : une situation peu tendue

Poste majeur dans le budget des ménages, le logement permet d'apprécier une facette des conditions de vie. En 2012, Poitou-Charentes compte 1 018 552 logements. Tous les indicateurs témoignent d'un marché du logement peu tendu dans la région (figure 1). Le taux de vacance (8,3 %) est supérieur à la moyenne de France de province (7,7 %). Seule la Charente-Maritime possède moins de logements vacants (6,9 %), du fait de la faible vacance dans les communes littorales. La part du logement social (HLM) est faible dans la région : 8,8 % contre 12,9 % en moyenne en France de province. Même en Vienne, où les résidences principales HLM sont les plus nombreuses, cette part reste inférieure à la moyenne (11,3 %). Enfin, la part de résidences principales sur-occupées est inférieure de 2 points au niveau France de province (7,2 %). Cette part est très faible en Charente et dans les Deux-Sèvres.

En lien direct avec ce marché peu tendu, 2 359 décisions d'expulsion locatives ont été prononcées en 2013, en Poitou-Charentes (figure 2). La région avec 9 expulsions pour 1 000 ménages locataires est moins concernée que le de France de province (10 ‰). La Charente compte 11,4 expulsions pour 1 000 ménages. En Poitou-Charentes, l'enjeu du DALO (droit d'accès au logement) est réduit : avec seulement 206 recours déposés en 2014, la région reste la moins concernée après le Limousin (77 recours).

### 1 Caractéristiques des logements

	Part de logements vacants	Part de résidences principales HLM	Part de résidences principales sur-occupées
Charente	9,9	8,9	3,6
Charente-Maritime	6,9	7,3	5,6
Deux-Sèvres	8,1	8,6	3,2
Vienne	9,4	11,3	7,8
<b>Poitou-Charentes</b>	<b>8,3</b>	<b>8,8</b>	<b>5,2</b>
<b>France de Province</b>	<b>7,7</b>	<b>12,9</b>	<b>7,2</b>

Source : Insee, recensement de la population 2012

### 2 Décisions d'expulsions locatives en 2013

	Décisions d'expulsions locatives	Décisions d'expulsions locatives pour 1000 ménages locataires
Charente	557	11,4
Charente-Maritime	828	8,9
Deux-Sèvres	443	9,1
Vienne	531	7,3
<b>Poitou-Charentes</b>	<b>2 359</b>	<b>9,0</b>
<b>France de Province</b>	<b>88 295</b>	<b>10,5</b>

Source : Ministère de la justice/SG/SDSE, Répertoire général civil 2013 ; Insee, recensement de la population 2012

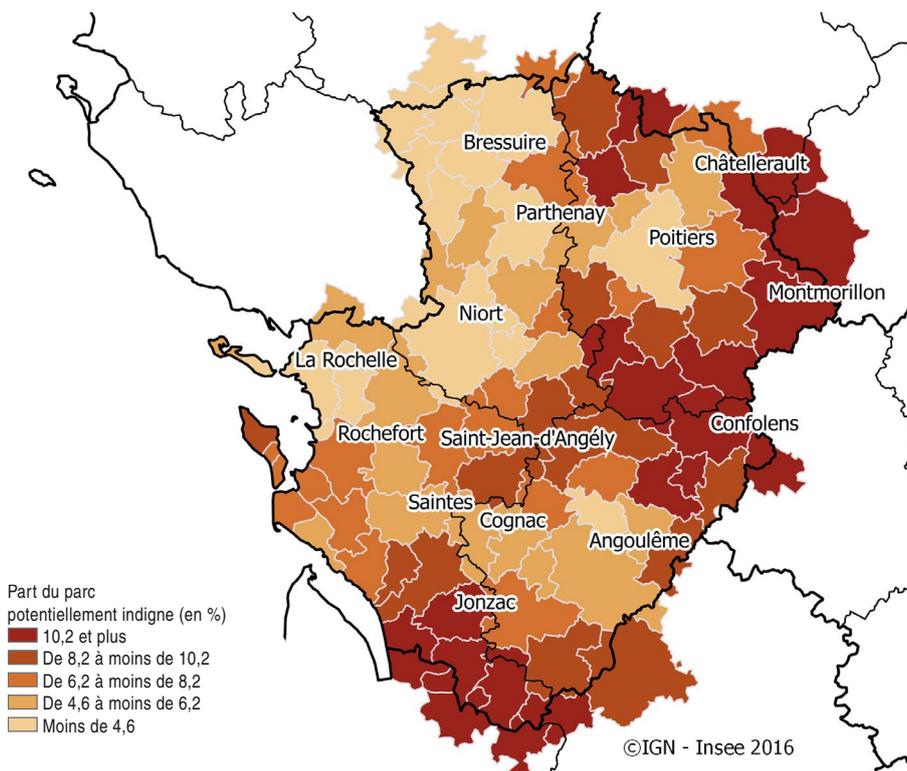
### Un risque d'occuper un logement indigne plus élevé pour les locataires

En Poitou-Charentes, en 2013, 42 364 logements - soit 5,7 % du parc privé de résidences principales - sont estimés comme potentiellement indignes à partir du classement cadastral des logements et du niveau de revenu des occupants. Les territoires où ce risque représente plus de 10 % des logements sont le Sud de la Charente-Maritime, le Nord de la Charente, ainsi que le Sud de la Vienne (figure 3). Cependant, c'est dans les bassins de vie de grands pôles urbains (Poitiers, La Rochelle, Angoulême...) que ces logements sont les plus nombreux. Dans le bassin de vie d'Angoulême, Angoulême même concentre une part de logements potentiellement indignes particulièrement importante.

En Poitou-Charentes, ces logements sont autant occupés par des propriétaires que par des locataires. En revanche, le risque d'occuper un tel logement est plus élevé pour les locataires : 10,4 % des logements occupés par des locataires privés sont potentiellement indignes, contre 3,7 % des logements occupés par leurs propriétaires.

L'absence du confort sanitaire que représente l'absence de douche ou de baignoire dans le logement concerne 0,6 % des résidences principales de Poitou-Charentes, proche de la moyenne de France de province (0,6 %). Avec 0,7 % des résidences concernées, la Charente est le département le plus touché. Dans les bassins de vie de Chasseneuil-sur-Bonnieure, Montendre, Montguyon, Airvaut et Chef-Boutonne, ce taux monte jusqu'à 1,5 % voire plus de 2 % des logements.

### 3 Logements potentiellement indignes par bassin de vie



Note de lecture : Les bassins de vie ayant au moins une commune en Poitou-Charentes ont été mis en avant.  
Source : Filocom2013, MEDDE d'après DGFIP

## Des situations de précarité énergétique

Parmi les éléments de confort du logement, le chauffage et l'isolation forment un ensemble à part, objet de politiques publiques. Les programmes de rénovation énergétique sont déployés en lien avec les risques de précarité des publics cibles : 113 000 ménages picto-charentais consacrent plus de 10 % de leurs revenus à se chauffer et à produire l'eau chaude de leur logement. Ces ménages représentent près de 15 % de l'ensemble des ménages et 9 % de la population (figure 5). Cette situation se traduit par une proportion importante de dettes pour impayés d'énergie dans les dossiers de surendettement, en particulier dans les Deux-Sèvres. Dans ce département plus de la moitié des dossiers de surendettement comportent des dettes pour impayés d'énergie, soit 12 points de plus qu'en moyenne en France de province (figure 6).

### 5 Ménages en situation de précarité énergétique

	Nombre de ménages	Part (en %)	Nombre de personnes	Part (en %)
Charente	24 000	15	33 500	10
Charente-Maritime	34 000	12	47 500	8
Deux-Sèvres	23 000	15	32 500	9
Vienne	32 000	17	43 500	11
<b>Poitou-Charentes</b>	<b>113 000</b>	<b>15</b>	<b>157 000</b>	<b>9</b>

Note de lecture : En Poitou-Charentes, 113 000 ménages, soit 157 000 personnes dépensent plus de 10 % de leur revenu disponible pour la facture énergétique de leur logement.

Source : Insee- Arec Poitou-Charentes

### 6 Dettes relatives à des impayés d'énergie dans les dossiers de surendettement (2015)

	Nombre de dossiers de surendettement avec impayés d'énergie	Part des dossiers <sup>1</sup> parmi l'ensemble des dossiers de surendettement	Part des dettes liées à des impayés d'énergie dans l'ensemble des dettes
Charente	428	37,8	1,0
Charente-Maritime	804	36,9	0,9
Deux-Sèvres	590	51,6	1,7
Vienne	690	44,7	1,0
<b>Poitou-Charentes</b>	<b>2 512</b>	<b>41,9</b>	<b>1,1</b>
<b>France Métropolitaine</b>	<b>77 853</b>	<b>39,4</b>	<b>1,1</b>

Note de lecture : (1) avec impayés d'énergie.

Source : Banque de France, enquête typologique 2015

## L'hébergement d'urgence en Poitou-Charentes

### Près de 1 000 personnes en centres d'hébergement

En 2015, les structures d'hébergement en région Poitou-Charentes sont localisées principalement dans les zones urbaines. Au 30 juin 2015, l'hébergement généraliste compte 1 295 places (CHU et CHR) dans la région qui se répartissent entre la Charente (22 %), la Charente maritime (32 %), les Deux-Sèvres (17 %) et la Vienne (30 %). Un quart des places régionales disponibles sont dédiées à l'hébergement d'urgence.

Les prestations mises à disposition des personnes et des ménages accueillis couvrent le champ de l'accompagnement social, de l'accueil, de l'hébergement, de la restauration, de l'aide aux démarches administratives et de l'accès aux droits et aux soins...

En matière d'hébergement-logement, l'enquête ES (établissements sociaux) Difficultés Sociales organisée par la DREES et mise en oeuvre par la DRJSCS fait apparaître - pour 2012 - les éléments suivants :

- 56 % des personnes accueillies sont de genre masculin. Parmi les personnes hébergées, 37 % étaient des mineurs et 9 % avaient moins de 3 ans. Les personnes de plus de 60 ans représentaient quant à elle 2 %.
- Les premiers motifs d'admission déclarés sont divers mais pour l'essentiel concernent les ruptures familiales / violences conjugales/ violences (31 %), perte de logement/insalubrité (29 %), sortie de structures ou d'institutions (20 %)
- Sur 1 040 personnes sorties en 2012, 50 % sont sorties vers un logement «ordinaire», c'est à dire dans le parc de logement privé ou social, hors logement chez un tiers ou accompagné. La durée moyenne de séjour des personnes hébergées a été de 255 jours.

## Un surendettement plus important en Poitou-Charentes

En Poitou-Charentes, les 6 458 dossiers de surendettement déposés en 2015 représentent 4,32 dossiers pour 1 000 habitants, légèrement plus que la moyenne de France métropolitaine de 4,17 ‰ (figure 7). Les différences départementales sont peu marquées : de 4,17 ‰ dans les Deux-Sèvres à 4,43 ‰ dans la Vienne. Les personnes âgées de plus de 54 ans sont surreprésentées dans les dossiers de surendettement régionaux du fait de la structure par âge de la population régionale. Mais, une fois pris en compte les effets de structure par âge, les personnes de 25 à 44 ans sont les plus concernées par le surendettement, davantage qu'au niveau national (figure 8). Deux types de situations se distinguent : le surendettement dit passif (trois quarts des cas au niveau national), lié à un accident de la vie (perte d'emploi, maladie, divorce, veuvage), et le surendettement dit actif causé par un recours excessif au crédit. Au total, l'endettement moyen des surendettés poitou-charentais est supérieur à la moyenne nationale : 46 965 euros contre 41 255 euros. Il est maximal en Charente-Maritime (49 575 euros), en lien direct avec le coût de l'immobilier. Le surendettement sans capacité de remboursement concerne un peu plus de la moitié des dossiers : il s'agit de ménages n'ayant plus de ressources disponibles pour apurer le passif après imputation des sommes nécessaires au paiement du loyer et des charges locatives, à la subsistance du débiteur et à celle de son foyer, ainsi qu'aux différentes charges courantes. Parmi les facteurs corrélés au surendettement se trouve notamment l'illettrisme.

### 7 Caractéristiques du surendettement (2015)

	Dossiers de surendettement déposés	Dossiers pour 100 000 habitants	Dossiers de surendettement jugés recevables	Endettement moyen	Part des dossiers sans capacité de remboursement
Charente	1 258	423	1 131	48 611	48,0
Charente-Maritime	2 342	439	2 180	49 574	53,0
Deux-Sèvres	1 278	417	1 143	41 159	53,9
Vienne	1 580	443	1 542	46 376	52,5
<b>Poitou-Charentes</b>	<b>6 458</b>	<b>432</b>	<b>5 996</b>	<b>46 966</b>	<b>52,1</b>
<b>France Métropolitaine</b>	<b>217 302</b>	<b>417</b>	<b>197 687</b>	<b>41 254</b>	<b>52,8</b>

Source : Banque de France, enquête typologique 2015

### 8 Plus de ménages surendettés pour les âges inférieurs à 44 ans en Poitou-Charentes

Répartition du nombre de dossiers recevables selon l'âge	De 18 à 24 ans	De 25 à 34 ans	De 35 à 44 ans	De 45 à 54 ans	De 55 à 64 ans	De 65 à 74 ans	75 ans et plus	Ensemble
Poitou-Charentes	3,2	20,0	26,4	26,2	14,6	7,0	2,6	100,0
Poitou-Charentes, après correction de l'effet de la structure par âge	3,6	22,8	27,5	25,5	12,8	5,8	2,0	100,0
France métropolitaine	2,8	20,5	26,6	26,5	15,2	6,2	2,1	100,0

Note de lecture : Les 18-24 ans représentent 3,2 % des dossiers de surendettement recevables en Poitou-Charentes. Si la structure par âge en Poitou-Charentes était la même qu'en France de Province, toutes choses égales par ailleurs, ils représenteraient 3,6 % des dossiers de surendettement.

Source : Banque de France, enquête typologique 2015, Insee RP2012

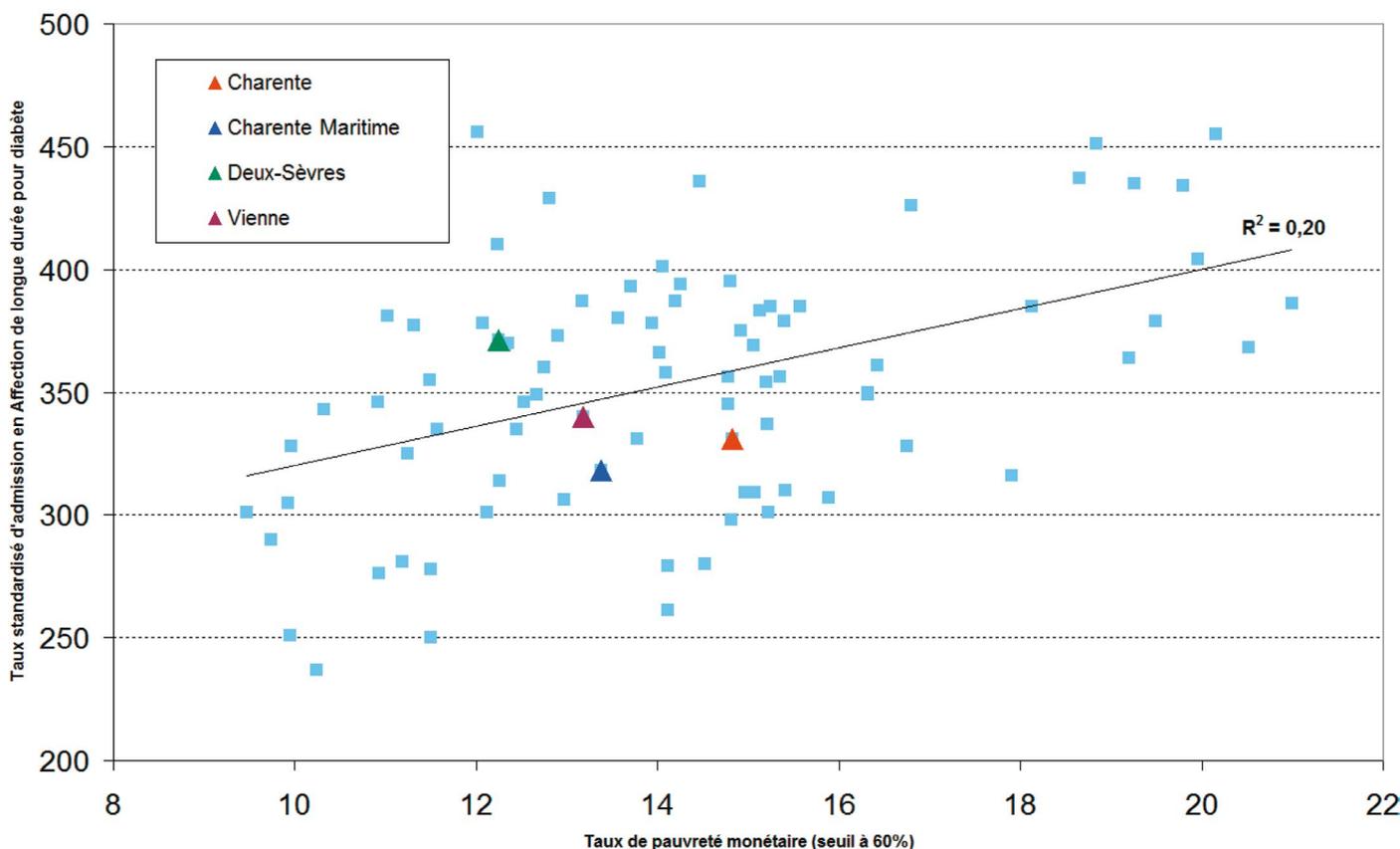
### L'enjeu fort de l'alimentation, en relation avec la santé

L'état de santé résulte pour partie des conditions de vie. Un lien de causalité à double sens existe entre pauvreté et santé dégradée : au niveau individuel, la pauvreté favorise certaines pathologies et la mauvaise santé entretient la pauvreté. Dans les départements où la précarité est la plus forte, certaines pathologies sont le plus souvent réperto-

riées. Par exemple, le diabète génère des taux d'admission en Affection de Longue Durée (ALD) spécifique dans les départements où la pauvreté est la plus élevée. Mais un effet géographique clivant la France, notamment entre Est et Ouest est aussi à l'œuvre (figure 9). Le Poitou-Charentes se caractérise par un taux d'admission en ALD inférieur à la moyenne. Seul les Deux-Sèvres connaissent autant de nouvelles admissions que la moyenne. Certains territoires de santé

se distinguent aussi par un taux d'admission élevé : le Civraisien dans la Vienne, Aunis et la Haute Saintonge en Charente-Maritime. Au-delà de l'apparition de pathologies, la place occupée par la santé dans les pratiques des ménages, en particulier la consommation alimentaire joue un rôle essentiel. Les enjeux se traduisent donc autant en termes d'aide alimentaire qu'en termes d'accompagnement des publics précaires dans l'éducation à une alimentation saine.

9 Taux de pauvreté départementaux et nouvelles admissions en ALD pour diabète



Note de lecture : chaque point bleu représente un département. Les 4 départements du Poitou-Charentes sont individualisés.

La courbe représente la relation linéaire que l'on peut établir entre les 2 variables. Le  $R^2$  quantifie la qualité de la relation statistique, c'est le carré du coefficient de corrélation compris entre 0 (absence de corrélation) et 1 (corrélation parfaite).

Source : Insee (Filosofi 2012), CNAMTS, CCMSA, CNRSI (2011-2013), exploitation FNORS

La restauration scolaire rend service aux parents, mais constitue aussi la garantie d'un repas équilibré par jour pour les enfants. Ainsi, dans les départements où le recours à la demi-pension est le plus faible, les nouvelles admissions en ALD pour du diabète sont les plus élevés, même si ce ne sont pas les mêmes individus qui sont concernés. Dans la région, la part de demi-pensionnaires ou internes est très élevée (85 % soit 12 points de plus que la moyenne de province) (figure 10). Des politiques volontaires de tarification peuvent en être à l'origine, mais l'éloignement des domiciles constitue sans doute la première explication. À l'inverse, la pauvreté monétaire et l'absence de moyens des ménages joue pour diminuer la proportion d'élèves demi-pensionnaires, ce qui pose l'enjeu de la mise en place de politiques de tarification adaptée aux revenus des ménages. Au niveau des bassins de vie, ceux de Niort et Châtelleraut ont les plus faibles part de demi-pensionnaires ou internes (figure 11). Dans ces territoires, la proximité du domicile contribue à minimiser le recours à ces services.

### Soins, un accès difficile

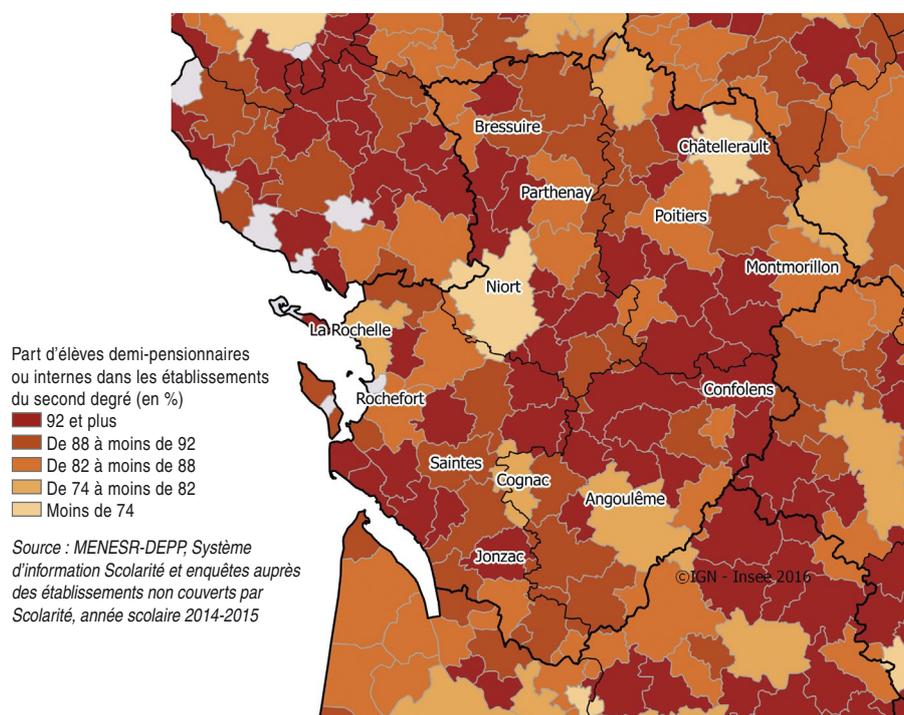
Dans la région, l'accès aux soins constitue la principale menace pesant sur l'égalité sociale en matière de santé. En effet, 13 % de la population picto-charentaise réside à plus de 7 minutes des équipements de santé de proximité (donc éloignée), alors que 9 % résidents de Province sont dans le même cas (figure 12). Dynamiser les équipements de santé de proximité est un enjeu plus saillant dans les Deux-Sèvres où 17 % de la population en sont éloignés, et dans une moindre mesure en Charente (15 %). Dans ces zones, l'éloignement aux équipements de santé des gammes intermédiaires et supérieures, tels que les spécialistes ou les hôpitaux sont aussi élevés. En parallèle, la densité médicale est plus faible : 8 médecins omnipraticiens pour 10 000 habitants dans les Deux-Sèvres contre 10 en moyenne dans la région comme en France de province.

#### 10 Répartition des élèves selon leur régime dans le second degré

	Demi-pensionnaires (en %)	Interne (en %)	Externe (en %)
Charente	74,4	8,9	16,7
Charente-Maritime	79,0	7,1	13,9
Deux-Sèvres	77,8	5,8	16,4
Vienne	77,6	8,1	14,4
<b>Poitou-Charentes</b>	<b>77,5</b>	<b>7,4</b>	<b>15,1</b>
<b>France Métropolitaine</b>	<b>67,0</b>	<b>4,1</b>	<b>28,9</b>

Source : MENESR DEPP/ Système d'information Scolarité et enquêtes auprès des établissements non couverts par Scolarité

#### 11 Part d'élèves demi-pensionnaires ou internes dans les établissements du second degré (en %)



#### 12 Equipements de santé

	Part de la population éloignée des équipements de santé de la gamme de proximité (plus de 7 minutes)	Part de la population éloignée des équipements de santé de la gamme intermédiaire (plus de 15 minutes)	Part de la population éloignée des équipements de santé de la gamme supérieure (plus de 30 minutes)	Densité médicale (médecins omnipraticiens pour 10 000 habitants)
Charente	15,3	14,7	12,5	9,0
Charente-Maritime	9,5	10,9	5,2	11,2
Deux-Sèvres	16,9	16,7	17,3	8,2
Vienne	12,9	15,9	12,5	10,2
<b>Poitou-Charentes</b>	<b>13,0</b>	<b>14,0</b>	<b>10,9</b>	<b>9,9</b>
<b>France de Province</b>	<b>8,8</b>	<b>8,8</b>	<b>7,4</b>	<b>10,0</b>

Source : Insee, BPE 2014 - Recensement de la population 2012 exploitation principale - Distancier Metric

## Définitions

### AIRE URBAINE

Une aire urbaine ou « grande aire urbaine » est un ensemble de communes, d'un seul tenant et sans enclave, constitué par un pôle urbain (unité urbaine) de plus de 10 000 emplois, et par des communes rurales ou unités urbaines (couronne périurbaine) dont au moins 40 % de la population résidente ayant un emploi travaille dans le pôle ou dans des communes attirées par celui-ci.

Le zonage en aires urbaines 2010 distingue également :

- les « moyennes aires », ensemble de communes, d'un seul tenant et sans enclave, constitué par un pôle urbain (unité urbaine) de 1 500 à 10 000 emplois, et par des communes rurales ou unités urbaines dont au moins 40 % de la population résidente ayant un emploi travaille dans le pôle ou dans des communes attirées par celui-ci.
- les « petites aires », ensemble de communes, d'un seul tenant et sans enclave, constitué par un pôle (unité urbaine) de 1 500 à 5 000 emplois, et par des communes rurales ou unités urbaines dont au moins 40 % de la population résidente ayant un emploi travaille dans le pôle ou dans des communes attirées par celui-ci.

Lorsqu'une unité urbaine est constituée de plusieurs communes, on la désigne sous le terme d'agglomération multicommunale. Les communes qui la composent sont soit ville-centre, soit banlieue.

Si une commune représente plus de 50 % de la population de l'agglomération multicommunale, elle est seule ville-centre. Sinon, toutes les communes qui ont une population supérieure à 50 % de celle de la commune la plus peuplée, ainsi que cette dernière, sont villes-centres. Les communes urbaines qui ne sont pas villes-centres constituent la banlieue de l'agglomération multicommunale.

Les communes hors influence des villes sont les communes situées hors des grandes aires urbaines, des moyennes aires et des petites aires et qui ne sont pas multipolarisées.

### BASSIN DE VIE

Le découpage de la France « en bassins de vie » a été réalisé pour faciliter la compréhension de la structuration du territoire de la France métropolitaine.

Le bassin de vie est le plus petit territoire sur lequel les habitants ont accès aux équipements et services les plus courants.

Le zonage en Bassin de vie est indépendant des limites administratives. Il peut donc dépasser les frontières régionales.

Les services et équipements de la vie courante servant à définir les bassins de vie sont classés en 6 grands domaines :

- services aux particuliers,
- commerce,
- enseignement,
- santé,
- sports, loisirs et culture,
- transports.

### CHÔMAGE

Le Bureau International du Travail donne trois conditions pour qu'une personne soit considérée comme chômeur : être sans emploi, rechercher activement

un emploi, c'est-à-dire avoir pris des dispositions spécifiques au cours d'une période récente spécifiée pour chercher un emploi salarié ou non salarié, être disponible pour travailler. La première condition trace la frontière entre personnes ayant un emploi et personnes sans emploi, les deux suivantes la frontière entre chômeurs et inactifs.



### COMMUNE HORS INFLUENCE DES VILLES

Voir Aire urbaine

### CONTRAT UNIQUE D'INSERTION

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2010, en France métropolitaine, est entré en vigueur le nouveau contrat unique d'insertion (CUI). Il prend la forme, du contrat initiative emploi (CUI-CIE) dans le secteur marchand et du contrat d'accompagnement dans l'emploi (CUI-CAE), dans le secteur non marchand. Il a pour objet de faciliter l'insertion professionnelle des personnes sans emploi rencontrant des difficultés sociales et professionnelles d'accès à l'emploi. Les publics-cibles de ces contrats sont déterminés par arrêté préfectoral, ils varient donc selon les régions et dans le temps.

Les résultats proviennent de l'Enquête auprès des sortants de contrats d'aide à l'emploi. Les résultats sont donc des estimations, dont la qualité dépend notamment du taux de réponse. En Poitou-Charentes, le taux d'insertion est donc compris dans l'intervalle [55 % ; 61 %].

### Précision de l'estimation des taux d'insertion des sortants de contrats aidés (2012)

	Précision de l'estimation CUI-CIE	Précision de l'estimation CUI-CAE
Poitou-Charentes	3 %	2 %
France entière	1 %	0 %

Source : Enquête auprès des sortants de contrats d'aide à l'emploi (Agence de Services et de Paiements, traitement Dares).

### COUVERTURE MALADIE UNIVERSELLE COMPLÉMENTAIRE (CMU-C)

La CMU de base est une couverture maladie qui offre la prise en charge de la part obligatoire. Pour les assurés couverts par l'assurance maladie et disposant de faibles ressources, la CMU-C est une complémentaire santé gratuite qui prend en charge la part complémentaire. L'assuré peut également avoir des proches qui bénéficient de leurs droits (enfants, conjoints...). Si les ressources de l'assuré dépassent le plafond d'attribution de la CMU-C, il peut, toujours sous condition de ressources, bénéficier d'une aide au financement de sa complémentaire santé, l'« Aide au paiement d'une Complémentaire Santé » (ACS).

La part de la population couverte par la CMU-C permet de dénombrer les populations fragiles qui ont accédé à leurs droits en matière de couverture maladie com-

plémentaire. La population couverte par la CMU-C est constituée par le bénéficiaire et ses ayants-droits. Cet indicateur ne permet pas de connaître l'ensemble de la population pouvant en bénéficier et, parmi celle-ci, la sous-population en faisant la demande.

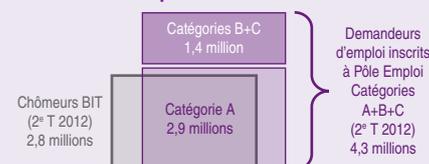
### DEMANDEURS D'EMPLOI

Tous les mois, la Dares et Pôle emploi publient la statistique des demandeurs d'emploi inscrits en fin de mois (DEFM) à Pôle emploi. Cette statistique est disponible rapidement. Elle est exhaustive, ce qui permet d'avoir des données significatives à des niveaux géographiques fins, ainsi que selon les caractéristiques des demandeurs d'emploi : par âge ou par sexe par exemple.

Mais le fait de s'inscrire à Pôle emploi est une démarche administrative, et la situation des DEFM ne correspond pas directement aux critères du BIT. La catégorie A regroupe les demandeurs sans emploi qui n'ont exercé aucune activité, même réduite, le mois précédent, et qui sont tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi. Les catégories B et C regroupent les demandeurs d'emploi qui sont en activité réduite, courte ou longue, qui sont tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi.

Les catégories D et E correspondent aux demandeurs non tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi : maladie, formation, stage, contrat aidé...

### Il y a donc un recouvrement partiel des concepts de DEFM et chômeur



### EXPULSION

Il existe deux types de décision :

- L'expulsion « conditionnelle » : le juge suspend les effets de la clause résolutoire insérée dans le bail d'habilitation ou de la résiliation qu'il prononce et accorde des délais de paiement au locataire. Si les délais de paiement ne sont pas respectés, la clause résolutoire et la résiliation reprennent leurs effets et l'expulsion peut être poursuivie.
  - L'expulsion « ferme » : le juge constate ou prononce la résiliation du bail sans en suspendre les effets. L'occupant perd alors ses droits en tant que locataire ; il doit dès lors s'acquitter d'une « indemnité d'occupation » égale au montant des loyers et charges contractuelles jusqu'à la libération effective des lieux.
- Après constatation d'un impayé de loyer et d'un commandement de payer resté infructueux, la procédure d'expulsion suit les étapes suivantes :
- assignation devant le juge ;
  - commandement de quitter les lieux ;
  - demande et octroi de la force publique en vue de l'expulsion.

L'indicateur retenu dénombre les décisions faisant suite aux demandes d'expulsion formulées devant le juge par les bailleurs (c'est-à-dire les assignations en justice en vue d'une expulsion locative, précédant l'éventuelle décision d'expulsion).

## Définitions (suite)

### FILOSOFI

Le dispositif « Fichier Localisé Social et Fiscal » (FiLoSoFi) remplace les anciens dispositifs « Revenus fiscaux localisés » (RFL) et « Revenus disponibles localisés » (RDL).

Sa principale valeur ajoutée est d'effectuer de façon nouvelle un rapprochement des fichiers fiscaux et sociaux, ce qui permet une estimation plus précise des prestations réellement perçues à des niveaux locaux fins. Le dispositif FiLoSoFi permet désormais une observation du revenu disponible (ce dont les ménages ont disposé au cours d'une année pour consommer et épargner) des ménages à un niveau territorial plus fin que le département, jusqu'à la commune et bientôt à l'échelon infra-communal.

Au niveau national, l'enquête Revenus fiscaux et sociaux (ERFS) reste la source de référence pour l'observation du revenu disponible, des inégalités de niveaux de vie et de la pauvreté.

### FORMES PARTICULIÈRES D'EMPLOI

Sous le terme formes particulières d'emploi, sont regroupés les statuts d'emploi qui ne sont pas des contrats à durée indéterminée. Ce sont l'intérim, les contrats à durée déterminée, l'apprentissage et les contrats aidés.

Ces contrats de durée limitée peuvent être à temps complet ou non.

### ILLETTRISME

On parle d'illettrisme pour des personnes qui, après avoir été scolarisées en France, n'ont pas acquis une maîtrise suffisante de la lecture, de l'écriture, du calcul, des compétences de base, pour être autonomes dans les situations simples de la vie courante. Sont retenus comme illettrés les profils 1 et 2 (les résultats sont classés en 5 profils). Pour le profil 2, le déficit de compréhension est principalement lié à un niveau lexical très faible. Pour le profil 1, les jeunes ne disposent pas de mécanismes efficaces de traitement des mots écrits, et manifestent une compréhension très déficiente.

Concernant la mesure du taux d'illettrisme lors des JDC, des phénomènes locaux non maîtrisés (surtout au niveau des plus petits départements) pourraient affecter l'organisation des tests et par voie de conséquence, les résultats. L'utilisation d'une moyenne mobile permet de lisser les tendances. Par exemple, le taux millésimé 2012 est la moyenne mobile 2011-2013.

$$\text{Moyenne mobile : } x_n = \frac{0,5x_{n-1} + x_n + 0,5x_{n+1}}{2}$$

### INTENSITÉ DE LA PAUVRETÉ

L'intensité de la pauvreté (ou « poverty gap ») est un indicateur qui permet d'apprécier à quel point le niveau de vie de la population pauvre est éloigné du seuil de pauvreté. L'Insee mesure cet indicateur comme l'écart relatif entre le niveau de vie médian de la population pauvre et le seuil de pauvreté.

Formellement, il est calculé de la manière suivante : (seuil de pauvreté - niveau de vie médian de la population pauvre) / seuil de pauvreté

Plus cet indicateur est élevé et plus la pauvreté est dite intense, au sens où le niveau de vie des plus pauvres est très inférieur au seuil de pauvreté.

### LOGEMENT POTENTIELLEMENT INDIGNE

L'habitat indigne est un terme utilisé par les pouvoirs publics et pour lequel n'existe pas une définition stricte. Il recouvre l'ensemble des situations d'habitat qui sont un déni au droit au logement et portent atteinte à la dignité humaine. Les répercussions sur les familles sont d'ordre physique, mental mais aussi social du fait de l'exclusion par le logement. En effet, l'accès aux droits fondamentaux des personnes mal logées est réduit : droit à l'éducation des enfants pour des situations de sur-occupation et droit à la vie familiale et à son intimité.

Cette notion d'habitat indigne recouvre les logements, les immeubles et les locaux insalubres, les locaux où le plomb est accessible (saturnisme), les immeubles menaçant ruine, les hôtels meublés dangereux et les habitats précaires. Leur suppression ou leur réhabilitation relève des pouvoirs de police administrative exercés par les maires et les préfets. Aucune source ne permet actuellement de connaître directement l'habitat indigne. Son approche passe par un pré-repérage des logements potentiellement indignes à partir de Filocom (Fichier des logements par commune), bâti par la DGI (Direction générale des impôts).

Sont retenus comme logements potentiellement indignes les logements répondant à deux types de critères :

- un critère sur l'état du logement - basé sur les catégories du classement cadastral correspondant aux logements médiocres et très médiocres, voire ordinaires ;
- un critère sur les occupants du logement - ménages répondant à des critères de revenus eu égard aux plafonds HLM (l'habitat indigne est souvent celui des ménages les plus démunis).

### LOGEMENT SUR-OCCUPÉ

Un logement est sur-occupé quand il lui manque au moins une pièce par rapport à la norme d'« occupation normale » définie ainsi : une pièce de séjour pour le ménage, une pièce pour chaque personne de référence d'une famille, une pièce pour les personnes hors famille non célibataires ou les célibataires de 19 ans ou plus. Pour les célibataires de moins de 19 ans, on compte une pièce pour deux enfants s'ils sont de même sexe ou ont moins de 7 ans, sinon, une pièce par enfant.

### LOGEMENT VACANT

Les logements sont répartis en quatre catégories par le recensement :

- les résidences principales : logements occupés de façon habituelle et à titre principal par une ou plusieurs personnes, qui constituent un ménage. Il y a ainsi égalité entre le nombre de résidences principales et le nombre de ménages ;
- les logements occasionnels : logements ou pièces indépendantes utilisés occasionnellement pour des raisons professionnelles (par exemple, un pied-à-

terre professionnel d'une personne qui ne rentre qu'en fin de semaine auprès de sa famille) ;

- les résidences secondaires : logements utilisés pour les week-ends, les loisirs ou les vacances, y compris les logements meublés pour des séjours touristiques ;
- les logements vacants : logements inoccupés se trouvant dans l'un des cas suivants : proposé à la vente, à la location ; déjà attribué à un acheteur ou un locataire et en attente d'occupation ; en attente de règlement de succession ; conservé par un employeur pour un usage futur au profit d'un de ses employés ; gardé vacant et sans affectation précise par le propriétaire (exemple : un logement très vétuste, ...).

### NI-NI

Les ni-ni sont les jeunes ni en formation ni en emploi. La catégorie des jeunes scolarisés comprend ceux qui suivent des études à plein temps ou à temps partiel, mais exclut ceux qui suivent un enseignement non formel ou participent à des activités de formation de très courte durée. L'emploi est défini conformément aux Lignes directrices de l'OCDE/OIT et couvre toutes les personnes qui, au cours de la semaine de référence, ont effectué un travail rémunéré pendant une heure au moins ou qui occupaient un emploi dont elles étaient temporairement absentes. Les jeunes déscolarisés, au chômage ou inactifs et qui ne suivent aucune formation risquent l'exclusion sociale, avec un revenu inférieur au seuil de pauvreté et sans les compétences nécessaires pour améliorer leur situation matérielle.

### NIVEAU DE VIE

Le niveau de vie est égal au revenu disponible du ménage divisé par le nombre d'unités de consommation (UC). Le niveau de vie est donc le même pour tous les individus d'un même ménage. Le nombre d'unités de consommation est calculé selon l'échelle d'équivalence dite « de l'OCDE modifiée » : le premier adulte compte pour 1, les autres personnes de plus de 14 ans pour 0,5 et les enfants de moins de 14 ans pour 0,3.

Le niveau de vie médian partage les personnes en deux groupes : la moitié des personnes appartient à un ménage qui dispose d'un revenu par UC inférieur à cette valeur et l'autre moitié présente un revenu par UC supérieur.

### PAUVRETÉ MONÉTAIRE

Un individu (ou un ménage) est considéré comme pauvre au sens monétaire lorsque son niveau de vie est inférieur au seuil de pauvreté. Le seuil de pauvreté est fixé à 60% du revenu médian, de manière homogène aux conventions européennes. En France métropolitaine, il est estimé à partir de Filosofi à 11 871 euros annuels en 2012, soit près de 990 euros par mois. Ce seuil est très proche de celui du dispositif ERFS (987 euros par mois en 2012).

### PÔLE URBAIN

Voir Aire urbaine.

## Définitions (suite)

### PRESTATIONS SOCIALES

Les prestations sociales (ou transferts sociaux) sont des transferts versés (en espèces ou en nature) à des individus ou à des familles afin de réduire la charge financière que représente la protection contre divers risques.

Elles sont associées à six grandes catégories de risques :

- La vieillesse et la survie (pensions de retraite, pensions de réversion, prise en charge de la dépendance).
- La santé (prise en charge totale ou partielle de frais liés à la maladie, à l'invalidité, aux accidents du travail et aux maladies professionnelles).
- La maternité-famille (prestations familiales : prestations liées à la maternité, allocations familiales, aides pour la garde d'enfants).
- La perte d'emploi (indemnisation du chômage) et les difficultés d'insertion ou de réinsertion professionnelle.
- Les difficultés de logement (aides au logement).
- La pauvreté et l'exclusion sociale (*minima sociaux* : revenu minimum d'insertion - RSA, minimum vieillesse, etc.).

Au contraire des allocations chômage et des pensions de retraite, les prestations sociales ne constituent pas un revenu soumis à impôt.

### RETARD À L'ENTRÉE EN SIXIÈME

On considère qu'un élève présente un retard scolaire lorsqu'il a au moins une année de retard par rapport à un cursus normal, c'est-à-dire une scolarité sans interruption ni redoublement ni saut de classe. Autrement dit, les élèves en retard en 6<sup>e</sup> sont ceux qui ont 12 ans ou plus au 1<sup>er</sup> janvier de l'année scolaire considérée.

### REVENU DISPONIBLE

Le revenu disponible est le revenu à la disposition du ménage pour consommer et épargner. Il comprend les revenus d'activité (salaires, bénéfices, indemnités de chômage), les retraites et pensions, les revenus du patrimoine, les revenus financiers (imputés pour ceux qui ne sont pas soumis à déclaration) et les prestations sociales reçues (prestations familiales, *minima sociaux* et prestations logement). Au total de ces ressources, quatre impôts directs sont déduits : l'impôt sur le revenu, la taxe d'habitation, la contribution sociale généralisée (CSG) et la contribution au remboursement de la dette sociale (CRDS).

Les prestations sociales prises en compte dans le calcul du revenu disponible sont les suivantes :

#### Minima sociaux

- le minimum vieillesse (ASPA et ASI),
- le revenu de Solidarité Active (RSA) et l'allocation exceptionnelle de fin d'année (CRSA),
- l'allocation pour Adulte Handicapé (AAH) et allocations complémentaires (CAAH).

#### Prestations familiales

- Prime à la naissance ou à l'adoption de la PAJE,
- Allocation de base de la PAJE,
- Complément de libre choix d'activité de la PAJE (CLCA),
- Allocations Familiales (AF),

- Complément Familial (CF),
- Allocation d'éducation Enfant Handicapé (AEEH),
- Allocation de Soutien Familial (ASF),
- Allocation de rentrée scolaire (ARS).

#### Aides au logement

- Allocation de Logement Familiale (ALF),
- Allocation de Logement Sociale (ALS),
- Aide Personnalisée au Logement (APL).

Ne sont pas intégrées certaines aides telles l'Allocation personnalisée d'autonomie (APA), ainsi que l'aide non financière accordée par exemple sous forme d'attribution d'un logement social.

### REVENU DE SOLIDARITÉ ACTIVE (RSA)

Le revenu de Solidarité active (RSA), entré en vigueur le 1<sup>er</sup> juin 2009 en France métropolitaine, se substitue au revenu minimum d'insertion (RMI créé en 1988) et à l'allocation parent isolé (API).

Le revenu de solidarité active est une allocation qui complète les ressources initiales du foyer pour qu'elles atteignent le niveau d'un revenu garanti.

Le revenu garanti est calculé comme la somme :

- d'un montant forfaitaire, dont le montant varie en fonction de la composition du foyer et du nombre d'enfant(s) à charge,
- d'une fraction des revenus professionnels des membres du foyer, fixée par décret à 62 %.

Si les ressources initiales du foyer sont inférieures au montant forfaitaire, la différence s'appelle le RSA socle. Le complément de revenu d'activité éventuel, égal à 62 % des revenus d'activité, s'appelle le RSA activité. Selon le niveau de ressources du foyer par rapport au montant forfaitaire et la présence ou non de revenus d'activité, un foyer peut percevoir une seule composante du RSA ou les deux.

### SEUIL DE PAUVRETÉ

Voir Pauvreté monétaire

### SEUIL DE BAS REVENUS

Voir Taux de bas revenus

### SURRENDETTEMENT

Une personne est surendettée quand elle n'arrive plus, malgré ses efforts, à payer ses dettes personnelles : mensualités de crédit ou remboursements de découvert dans une banque, factures.

Sont concernées toutes les dettes non professionnelles et notamment :

1. les dettes bancaires : crédits immobiliers, crédits à la consommation, découverts ;
2. les dettes de charges courantes : arriérés de loyer, factures impayées d'énergie, d'eau, de téléphone, arriérés d'impôts, etc ;
3. les dettes résultant d'une caution donnée en faveur d'une entreprise.

En revanche, sont exclues de la procédure ou traitées selon des modalités particulières : dettes alimentaires, amendes liées à une condamnation pénale, réparations aux victimes, prêts sur gage, créances frauduleuses auprès de la Sécurité Sociale.

### TAUX DE BAS REVENUS

Le taux de bas revenus déclarés au seuil de 60 % correspond à la part de la population sous le seuil de 60 % du revenu déclaré par unité de consommation médian calculé sur la France métropolitaine. En 2012, le seuil de bas revenus déclarés à 60 % est de 11 808 euros par an, soit 984 euros par mois. Ce qui différencie le taux de pauvreté du taux de bas revenus c'est la prise en compte des prestations sociales et des impôts dans le premier indicateur.

### TAUX DE CHÔMAGE LOCALISÉ

Au niveau local (jusqu'au niveau zone d'emploi), on parle de « taux de chômage localisé » : ces séries synthétisent les informations de l'enquête emploi (chômage au sens du BIT) et des DEFM (voir DEMANDEURS D'EMPLOI).

En effet, le numérateur est obtenu, chaque trimestre, à partir du nombre de chômeurs national ventilé aux différents niveaux géographiques à partir de la structure des demandeurs d'emploi. Chaque série ainsi obtenue est ensuite corrigée des variations saisonnières.

Le dénominateur s'appuie quant à lui sur les estimations d'emploi au lieu de travail issues du dispositif d'Estimations d'emploi localisées (Estel), et sur des matrices de passage du lieu de travail au lieu de résidence (source : recensement de la population avant 2008, Estel ensuite). Pour le niveau zone d'emploi, au-delà de la dernière année disponible dans Estel, les estimations d'emploi sont prolongées pour la période récente en fonction de l'évolution moyenne observée sur les trois dernières années disponibles.

### TAUX DE PAUVRETÉ

C'est la proportion de personnes dont le niveau de vie est inférieur au seuil de pauvreté. Le champ est celui des ménages fiscaux ordinaires. Sont exclues les personnes sans domicile ou vivant en institution (prison, foyer, maison de retraite...).

Limites : Le taux de pauvreté est un taux de pauvreté relatif. Si le niveau de vie médian baisse, le seuil de pauvreté baisse aussi et une partie des ménages peut cesser d'être pauvre alors que leurs revenus n'ont pas changé. L'évolution d'autres indicateurs liés à une situation monétaire (bénéficiaires de *minima sociaux* par exemple) permet de compléter l'analyse.

## Définitions (suite)

### UNITÉ DE CONSOMMATION

Système de pondération attribuant un coefficient à chaque membre du ménage et permettant de comparer les niveaux de vie de ménages de tailles ou de compositions différentes. Avec cette pondération, le nombre de personnes est ramené à un nombre d'unités de consommation (UC).

Pour comparer le niveau de vie des ménages, on ne peut s'en tenir à la consommation par personne. En effet, les besoins d'un ménage ne s'accroissent pas en stricte proportion de sa taille. Lorsque plusieurs personnes vivent ensemble, il n'est pas nécessaire de multiplier tous les biens de consommation (en particulier, les biens de consommation durables) par le nombre de personnes pour garder le même niveau de vie.

Voir Niveau de vie.

### VILLE CENTRE

Voir Aire urbaine.

### ZONE D'EMPLOI

- Une zone d'emploi est un espace géographique à l'intérieur duquel la plupart des actifs résident et travaillent, et dans lequel les établissements peuvent trouver l'essentiel de la main d'œuvre nécessaire pour occuper les emplois offerts.
- Le découpage en zones d'emploi constitue une partition du territoire adaptée aux études locales sur le marché du travail. Le zonage définit aussi des territoires pertinents pour les diagnostics locaux et peut guider la délimitation de territoires pour la mise en œuvre des politiques territoriales initiées par les

pouvoirs publics ou les acteurs locaux. Ce zonage est défini à la fois pour la France métropolitaine et les DOM.

- Le découpage actualisé se fonde sur les flux de déplacement domicile-travail des actifs observés lors du recensement de 2006. La liste des communes est celle donnée par le Code Officiel Géographique.

**Directrice de Publication**

Fabienne Le Helaye

**Rédaction**

Anne-Lise Duplessy, Marc Joubert (Insee),  
Leila Belaouchet (DRDJSCS antenne de Poitiers, Mostra)

**Mise en page**

Imprimerie Megatop (Naintré) - 05 49 90 28 00

**Service communication Insee**

Nathalie DUPAS - 05 49 30 00 30

**Service communication DRDJSCS**

Leila Belaouchet - 05 49 42 30 48

# Insee Dossier

## Plan contre la pauvreté en Poitou-Charentes

En 2012, 233 000 picto-charentais vivent sous le seuil de pauvreté, soit 13,4 % de la population. Ce taux de pauvreté varie de 12,3 % dans les Deux-Sèvres à 14,8 % en Charente. La pauvreté monétaire limitée va de pair avec l'inclusion sociale : les départements picto-charentais bénéficient de multiples atouts, notamment dans le domaine du logement et en faveur de l'enfance. Ils ne sont cependant pas homogènes ni exempts de difficultés : précarité sur le marché du travail, illettrisme, précarité énergétique et faible accessibilité aux soins.

Le Poitou-Charentes connaît une pauvreté monétaire moins aiguë que la France de province : la proportion de picto-charentais vivant sous le seuil de pauvreté s'élève à 13,4 % contre 14,1 %. En 2012, le seuil de pauvreté correspond à 987 euros par mois pour une personne seule, 1 285 euros pour un parent seul avec son enfant, 2 075 euros pour un couple avec deux enfants... Au-delà de cette dimension monétaire, des difficultés en termes d'accès à l'emploi, au logement, aux soins ou encore à l'éducation compromettent l'inclusion sociale, s'imbriquent fortement et peuvent se conjuguer. Connaître les fragilités de chaque département permet de suivre et d'adapter l'intervention sociale, notamment dans le cadre du Plan Pluriannuel contre la Pauvreté et pour l'Inclusion Sociale (PPPIS) territorialisé.

Ce dossier complète l'Insee Analyses n°10 publié en mars 2016.

**Dossier n°1**  
**2016**

ISSN en cours  
Juin 2016



Insee mobile

**Insee Dossier Aquitaine-Limousin-  
Poitou-Charentes n° 1**  
5, rue Sainte-Catherine  
BP 557 - 86020 Poitiers Cedex

**Directeur de la publication :**  
Fabienne Le Hellye  
**Rédacteur en chef :**  
Boris Simon

ISSN : en cours  
© INSEE Poitou-Charentes  
Juin 2016

